



RAPPORT D'ACTIVITÉ



2008

Syndicat mixte de collecte et de traitement
des déchets de la vallée de Montmorency

JUIN 2009



SOMMAIRE

Observation liminaire

3

I-Administration générale

5

I-1 Présentation du syndicat

A-CREATION	5
B-MISSION	

I-2 Territoire

6

I-3 Le fonctionnement des organes

7

A-LE COMITE SYNDICAL

B-LE BUREAU

C-LE PRESIDENT

D-LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

E-LES AUTRES COMMISSIONS

I-4 Le personnel

8

I-5 Les finances

9

A-LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

B-LES COMPTES ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

C-LES MOUVEMENTS : DEPENSES ET RECETTES ET LA TRESORERIE

D-LA REDEVANCE SPECIALE

I-6 Les activités juridiques et administratives

11

A-LA PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA REGLEMENTATION

B-LES RELATIONS AVEC LE CONTROLE DE L'EGALITE

C-LE CONTENTIEUX

II-Information et communication

13

II-1 La communication interne

13

II-2 La communication externe

13

A-LA COMMUNICATION ECRITE

B-LES CONTACTS DIRECTS

III-Indicateurs techniques

18

III-1 Les ordures ménagères

18

A-ORGANISATION DES COLLECTES

B-TONNAGES

C-LE TRAITEMENT

III-2 Les emballages

23

A-ORGANISATION DES COLLECTES

B-TONNAGES

C-LE TRI ET LE STOCKAGE DES EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES

III-3 Le verre

31

A-ORGANISATION DES COLLECTES

B-TONNAGES

C-LE TRI ET STOCKAGE

III-4 Les encombrants

34

A-ORGANISATION ET TONNAGES

B-LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

III-5 Les autres déchets et filières

36

A-ECO-SITE

B-ENLEVEMENT DES BENNES

C-LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX

D-COLLECTE DES DECHETS VERTS

E-TRAITEMENT DE DECHETS DE L'ECO-SITE ET AUTRES FILIERES

III-6 Synthèse

40

IV-Indicateurs économiques

44

IV-1 Les dépenses

44

IV-2 Les recettes

44

IV-3 Coût net du service

45

Conclusion

47

Observations liminaires

Le service public d'élimination (collecte et traitement) des déchets est soumis à un régime juridique précis en matière de contrôle de son exécution par les élus locaux et la population.

Les textes (Rappel)

111- Dans son article L.2224-4, dernier alinéa, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

«...les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article»

C'est-à-dire selon les trois premiers alinéas que «... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13. »

112- L'article L.1411-13 dispose que :

«Dans les communes de 3.500 habitants et plus, les documents ...sont mis à disposition du public sur place à la mairie... dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant un mois.»

113- L'article L.5211-39 prévoit que:

«Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 Septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement de coopération intercommunale»

114- Le décret n°2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets prévoit, notamment dans son article 2, que:

«Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.»

Le rapport

Le présent rapport unique, à la fois administratif, technique et financier, a pour objet, entre autre, de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires précitées.





I-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'activité du Syndicat Emeraude a continué à se développer en 2008 sur trois plans :

- Administration Générale
- Information et communication
- Service rendu

I-1 Présentation du syndicat

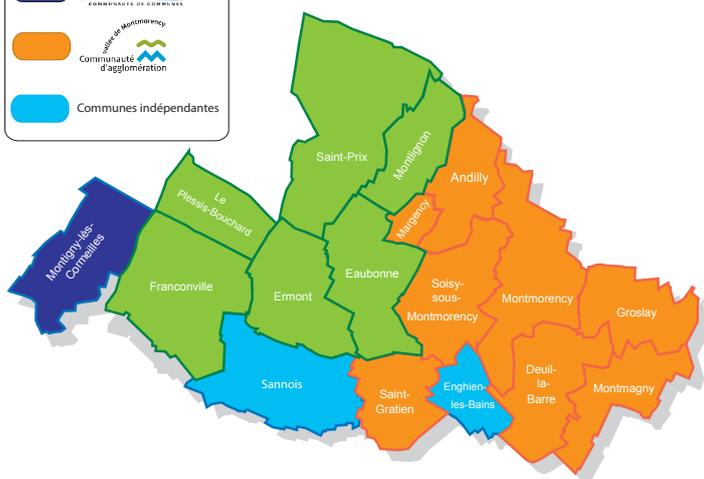
-A- CREATION

Le Syndicat Emeraude est une structure intercommunale dont l'origine remonte à 1993, avec le regroupement, à ce jour de 17 communes qui forment le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Déchets de la Vallée de Montmorency.

Elle a pour mission de collecter, de traiter et gérer au mieux, les déchets ménagers des communes adhérentes (254 830 habitants / recensement 1999).

Les collectivités membres ont décidé de transférer leurs compétences dans l'objectif d'apporter ensemble et pour l'avenir des solutions cohérentes et durables aux problèmes complexes de la gestion de leurs déchets ménagers.

Le siège est basé à l'emplacement de l'Eco-site, sur la commune du Plessis-bouchard.



- B-MISSION

Les missions du Syndicat Emeraude sont les suivantes :

- la collecte des déchets ménagers résiduels, spéciaux et des encombrants,
- La collecte sélective et le tri des emballages,
- Le traitement des déchets ménagers résiduels et spéciaux, des encombrants, des déchets verts,
- La gestion des déchets en provenance des centres techniques municipaux et de l'Eco-site,
- La gestion des bacs,
- La communication.

Dans l'exercice de sa mission de service public, Emeraude cherche avant tout à préserver les intérêts des communes et des habitants en répondant à leurs attentes et en maîtrisant les coûts, ce qui se traduit par le développement des actions suivantes :

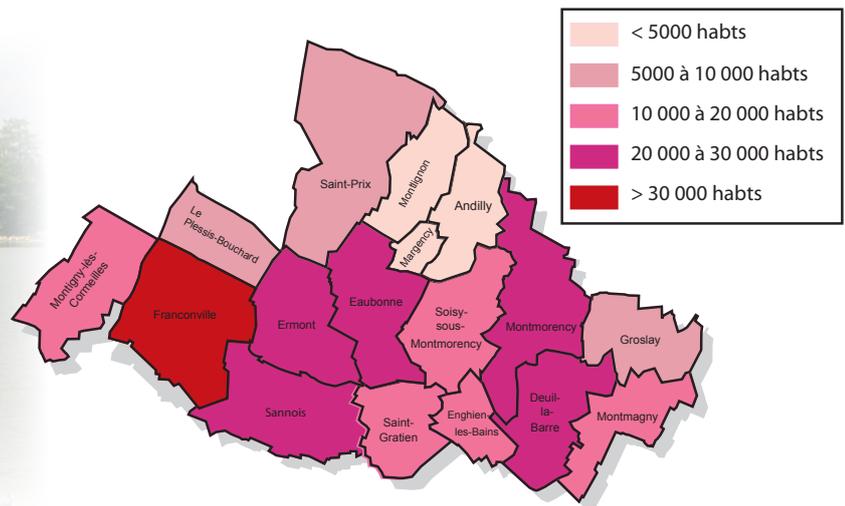
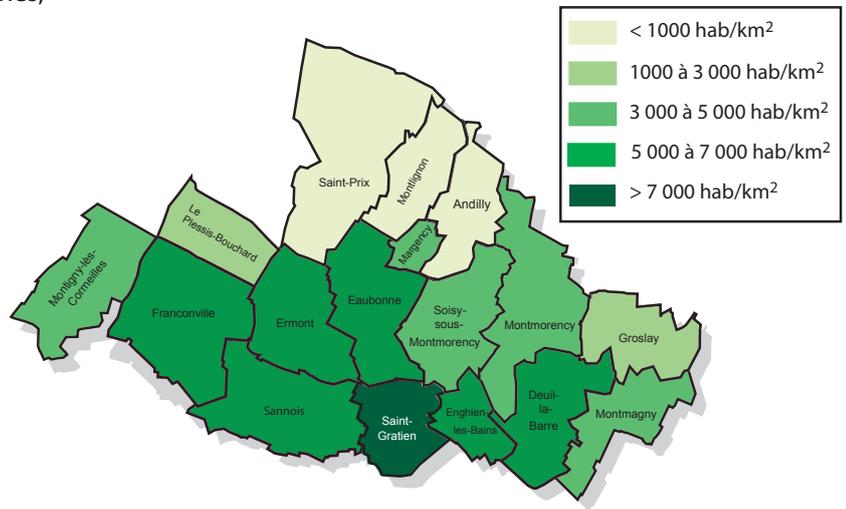
- Le développement d'un réseau d'Eco-sites (déchèteries).
- L'accentuation de la sensibilisation des habitants au geste du tri.
- La rationalisation de la collecte dans les grands ensembles (mise en place des borne enterrées).
- La réduction des déchets à la source.



I-2 Territoire

Le Syndicat Emeraude est composé de 17 communes, avec une moyenne d'habitat collectif de 60 %.

Commune	population (1999)	% collectif	densité (hab/km ²)
Andilly	2 013	26,7%	751
Deuil-la-Barre	20 160	55,6%	5397
Eaubonne	22 882	55,5%	5209
Enghien-les-Bains	10 368	70,2%	5924
Ermont	27 494	67,0%	6604
Franconville	33 492	70,7%	5654
Groslay	7 385	59,9%	2552
Margency	2 587	37,5%	3630
Montigny-lès-Cormeilles	17 183	47,5%	4444
Montlignon	2 427	13,9%	826
Montmagny	13 090	52,7%	4536
Montmorency	20 599	60,74%	3872
Le Plessis-Bouchard	7 006	42,5%	2619
Saint-Gratien	19 226	72,5%	7300
Saint-Prix	6 767	17,2%	857
Sannois	25 349	62,3%	5535
Soisy-sous-Montmorency	16 802	56,2%	4243
Total	254 830	59,9%	3991





I-3 Le Fonctionnement des organes

Suite aux nouvelles élections de conseils municipaux, de nouvelles désignations ont été effectués lors du comité du 23 mai 2008 :

- installation du nouveau comité,
- élection du nouveau président et du bureau,
- désignation des membres de l'ensemble des commissions.

A- LE COMITE SYNDICAL

Le comité syndical est composé de 34 délégués. Sur l'exercice 2008, il s'est réuni en 8 séances publiques qui ont eu lieu au sein de l'Hôtel de Ville de Sannois.

A ces occasions, 33 décisions ont été rendues :

Séance N°	Dates des séances	Nbre de délibérations
1	14 janvier	4
2	18 février	5
3	03 mars	2
4	23 mai	17
5	23 juin	5
6	22 septembre	9
7	20 octobre	6
8	08 décembre	11
Total		59

La composition du Comité a par ailleurs été modifiée par délibération n° 2008/06/01 du 23 juin 2008 suite au remplacement d'un délégué de la communauté d'agglomération de Val et forêt représentant la commune de Montlignon.

B- LE BUREAU

Le nouveau Bureau est officiellement composé de 15 membres : le Président, 10 vice-présidents, 4 secrétaires. Toutefois, la réunion du Bureau est toujours ouverte aux délégués du Comité qui n'en sont pas membres mais qui souhaitent y participer.

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises dans les locaux du Syndicat Emeraude au Plessis-Bouchard :

Séance N°	Dates des séances
1	04 février
2	02 juin
3	08 septembre
4	06 octobre
5	17 novembre

Il a examiné, à chacune de ses réunions, les questions qui devaient être abordées dans le cadre de l'ordre du jour du Comité Syndical.

C- LE PRESIDENT

Le (nouveau) Président a émis des titres de recettes et mandats de paiement dans les conditions suivantes :

Exercices	Recettes		Dépenses	
	Nombre de titres	Montant net*	Nombre de mandats	Montant net*
1999	158	45 182 005 Frs	487	46 956 920 Frs
2000	150	102 333 697 Frs	902	100 895 425 Frs
2001	160	122 616 005 Frs 18 692 689,46 €	715	118 739 776 Frs 18 101 762,16 €
2002	61	18 470 067,70 €	844	17 840 385,43 €
2003	128	20 741 925,86 €	752	18 054 248,09 €
2004	135	24 410 361,10 €	807	24 664 704,15 €
2005	110	24 651 312,76 €	801	25 102 643,19 €
2006	127	26 886 520,29 €	880	24 830 490,36 €
2007	174	25 154 162,23 €	849	25 020 719,52 €
2008	257	29 068 109,08 €	867	25 312 058,75 €

* Le montant net signifie que les annulations de mandats ou de titres ont été déduites.

Dans le cadre de sa délégation, le Président a pris 16 arrêtés visant uniquement le personnel (reclassement, titularisation, nomination régisseur...) et 7 décisions l'autorisant à signer divers marchés et contrats lancés sous la forme d'une procédure adaptée.





E- LES AUTRES COMMISSIONS

Suite au nouveau mandat, la composition de commissions déjà existante a été renouvelée et de nouvelles commissions ont par ailleurs été créées.

L'ensemble de ces commissions est le suivant :

- Commissions ad hoc du contrat de partenariat Public-privé,
- Commission consultative des services publics locaux,
- Commission «redevance spéciale»,
- Commission «optimisation habitat vertical»,
- Commission «déchèterie» (création par délibération n°2008/05/12 du 23/05/2008),
- Commission technique «optimisation des collectes»,
- Commission «traitement des déchets ménagers/vvalorisation» (créée par délibération n°2008/09/02 du 22/09/2008)

D- LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération n° 2008/05/06 du 23 mai 2008, une Commission d'Appel d'Offres a été instituée, à la suite de l'installation du nouveau Comité. La Commission d'appel d'offres s'est réunie quatre fois en 2008 pour les motifs suivants :

20 novembre 2008

Ouverture des plis de l'appel d'offres relatif au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apports volontaires, collecte et traitement des encombrants et des déchets verts (marché n°2008/E01)

27 novembre 2008

Ouverture des plis de l'appel d'offres relatif au marché de tri des emballages et journaux-magazines, incinération des refus de tri, reprise des journaux-magazines, gros de magasin et cartons (marché n° 2008/E02). Attribution des lots 2-3-4-5 du marché 2008/E01 et déclaration infructueuse du lot 1.

04 décembre 2008

Attribution du marché de tri n° 2008/E02 (Lots 1 et 2).

22 décembre 2008

Ouverture et analyse des offres dans le cadre de la négociation liée au caractère infructueux du lot n°1 du marché de collecte des déchets ménagers : 2008/E01 (compléments demandés, désignation reportée à 2009).

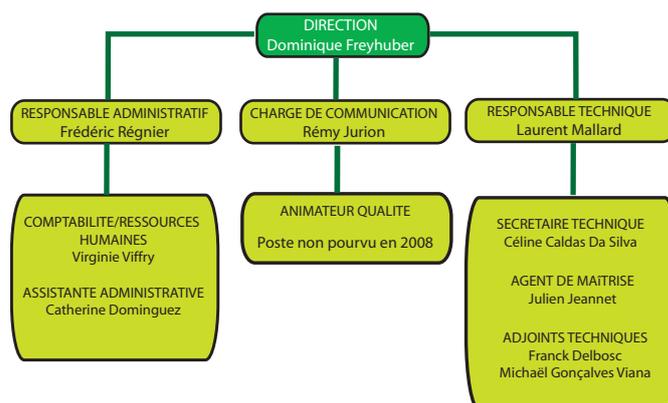


I-4 Le personnel

2008 à vu le départ de notre chargée de communication au 15/06/2008 remplacée par Mr Jurion le 01/07/2008. Un agent contractuel a d'autre part été nommé adjoint technique stagiaire sur un poste équivalent au services techniques.

Par ailleurs un poste d'animateur qualité a été créé par délibération n°2008/09/07 en date du 22/09/2008, en prévision d'un recrutement (non pourvu en 2008).

Compte tenu de cette création de poste, l'organigramme du personnel du Syndicat Emeraude était le suivant au 31 décembre 2008 :





I-5 Les Finances

A- LES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Durant l'année 2008, les décisions suivantes ont été prises :

Actes	Délibérations de référence	Montant en euros		
		Fonctionnement	Investissement	Total
Budget primitif	n° 2008/03/01 mars 2008	27 043 575,42 €	1 966 133,35 €	29 009 708,77 €
D.M. n°1	n° 2008/10/05 mai 2008	Virement interne	-	0,00 €
		27 043 575,42 €	1 966 133,35 €	29 009 708,77 €

B- LES COMPTES ET LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

L'évolution des réalisations budgétaires est depuis 1995 la suivante :

Exercices	Réalizations (fonctionnement)		Résultats cumulés avec restes à réaliser
	Dépenses	Recettes	
1995	380 212,24 F	947 887,27 F	567 675,03 F
1996	195 880,00 F	958 191,13 F	409 328,50 F
1997	1 662 031,04 F	1 938 667,59 F	276 646,55 F
1998	14 658 088,00 F	15 009 916,71 F	1 290 685,80 F
1999	46 956 920,00 F	46 472 691,00 F	123 405,92 F
2000	101 849 314,00 F	102 333 696,00 F	6 076 320,00 F
2001	118 739 775,91 F	122 616 004,32 F	4 977 141,11 F
	18 101 762,14 €	18 692 689,35 €	758 760,27 €
2002	18 821 712,94 €	18 692 570,19 €	494 289,29 €
2003	18 484 151,07 €*	21 042 765,37 €*	2 517 567,08 €
2004	21 836 553,84 €	23 269 451,46 €	1 432 897,62 €
2005	24 067 000,43 €	25 022 472,85 €	955 472,42 €
2006	23 830 505,29 €	26 471 942,90 €	2 641 437,61 €
2007	24 377 329,91 €	26 976 469,11 €	2 599 139,20 €
2008	24 630 721,09 €	27 072 264,82 €	2 441 543,73 €

* ces chiffres comprennent les R.A.R.

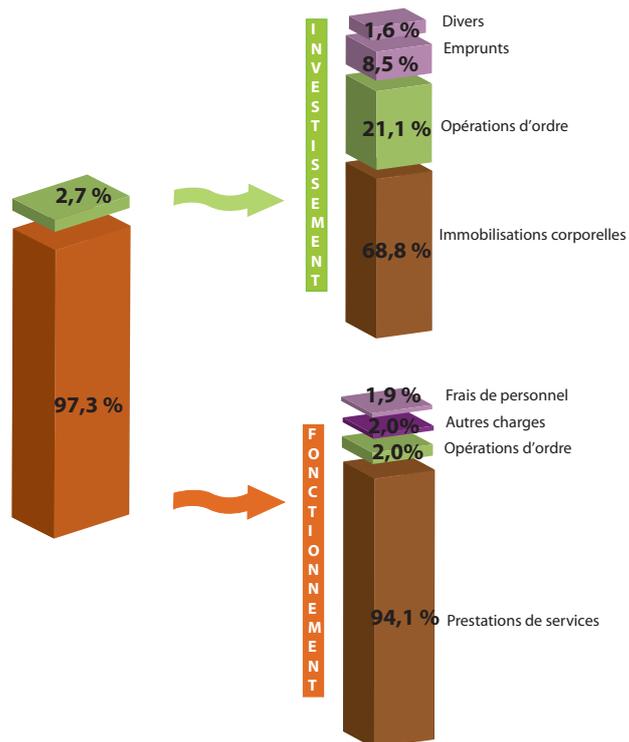


C- LES MOUVEMENTS : LES DEPENSES, LES RECETTES ET LA TRESORERIE

C-1 Les dépenses

Les dépenses totales (fonctionnement et investissement) s'élèvent à 25 312 058,75 €.

Les dépenses constatées relèvent pour 97,3 % du fonctionnement et 2,7 % de l'investissement :



- dans la section de fonctionnement, les travaux confiés aux entreprises représentent 94,1 % des réalisations, les opérations d'ordre (dotations aux amortissements des immobilisations) : 2,0 %, les frais de personnel et des élus 1,9%, et les autres charges 2,0 %.

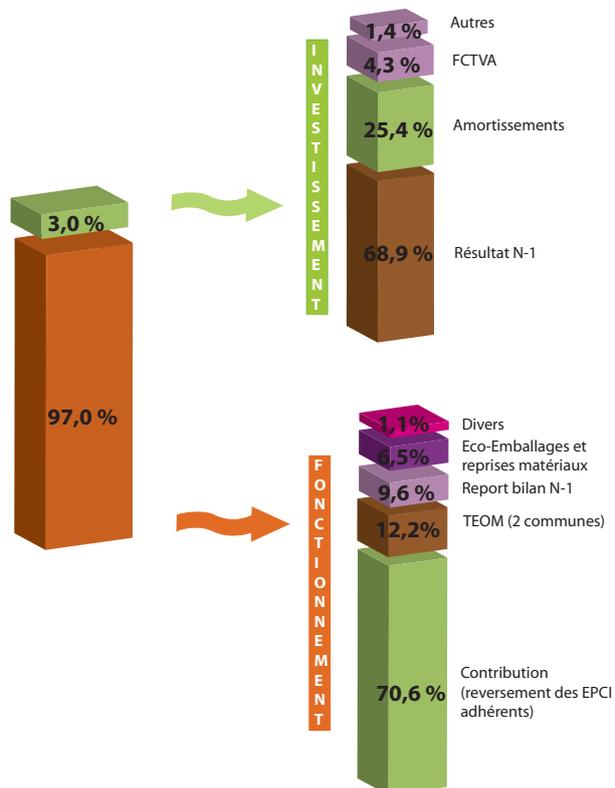
- en investissement, il s'agit pour 68,8 % de dépenses liées aux immobilisations corporelles (bacs...), 21,1 % pour les opérations d'ordre, 8,5 % pour les emprunts et divers.



C-2 Les recettes (y compris la reprise du résultat N-1)

Les recettes totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 29 068 109,08 €.

Les recettes sont constituées à hauteur de 97,0 % de recettes de fonctionnement, et pour 3,0 % de recettes d'investissement.



En fonctionnement, la TEOM (2 communes) a contribué pour 12,2 % aux recettes ; les contributions ou participations reversées par les Communautés de communes ou d'agglomération adhérentes (EPCI) ont quant à elles représentées 70,6 % des recettes ; les autres recettes (soutiens Eco-Emballages et reprises matériaux) : 6,5 % des recettes ; enfin, le résultat et le report de bilan N-1 ont contribué à hauteur de 9,6 % à ces recettes.

En ce qui concerne les investissements : les amortissements représentent 25,6 % des recettes ; le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 4,3 % et le résultat N-1 : 68,4%.

C-3 Les contributions communautaires budgétaires

Par délibération n° 2001/10/05 du 15 octobre 2001, le Comité du Syndicat Emeraude a décidé d'instituer la TEOM pour financer le service d'élimination des déchets ménagers. Toutefois, en raison de leur compétence, les EPCI adhérents sont autorisés à voter les taux de la TEOM et à percevoir celle-ci en lieu et place du Syndicat Emeraude, moyennant un reversement mensuel sous la forme de participations ou contributions budgétaires.

En 2008, le montant global des participations communautaires a augmenté globalement de 2 % par rapport à 2007.

En revanche, seul le Syndicat demeure compétent pour décider chaque année par délibération de l'exonération de TEOM des entreprises assurant elles-mêmes l'élimination de leurs déchets, sous réserve de présentation des justificatifs et d'une demande effectuée avant le 15 octobre de l'année en cours, pour une application sur l'exercice suivant.

En 2008 le Syndicat a eu à traiter 25 demandes d'exonération pour une application en 2009. La décision visant à les exonérer a été prise par délibération n° 2008/09/05 lors du comité du 22 septembre 2008.

C-4 La trésorerie :

Compte tenu de la possibilité accordée en décembre 2007 par le Comité syndical de demander le versement anticipé des contributions aux EPCI qui perçoivent directement la TEOM, sans attendre le vote du budget primitif, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

D- LA REDEVANCE SPECIALE

Rappels préalables

Les déchets d'origine commerciale, artisanale ou tertiaire, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent faire l'objet d'un service spécifique d'élimination sans sujétion technique particulière ni risque pour les personnes et l'environnement.

Le financement de ce service n'entre pas dans la définition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais correspond à la redevance spéciale prévue à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.





Le paiement de la redevance spéciale est demandé à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages), indépendamment de sa situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dès lors qu'elle bénéficie de ce service spécifique.

Ce service spécifique demande donc non seulement la préparation administrative (comptabilité des encaissements), mais auparavant une définition de ses conditions d'exécution par commune et de son coût, avec ensuite la désignation du prestataire qui en sera chargé.

La fixation du tarif 2008, aux producteurs soumis à redevance, a été adoptée par délibération n° 2008/09/06 lors du comité du 22 septembre 2008.

En 2008, la redevance spéciale s'applique sur deux communes : Franconville et Enghien-les-Bains pour un montant de 94 784,83 €, en forte augmentation par rapport à 2007. Elle concernait 43 redevables à fin 2008.

I-6 Les Activités Juridiques et Administratives

A- LA PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA REGLEMENTATION : LE PASSAGE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS AU PLAN REGIONAL (PREDMA)

Rappel : le Plan Départemental d'Elimination des Déchets (P.D.E.D) a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 octobre 1996 en application de l'article 10-2 de la loi n°75-663 (devenu article L.541-14 du nouveau Code de l'Environnement). Suite à une réunion de la commission consultative, en préfecture le 11 juillet 2002, le Plan Départemental d'Elimination des Déchets a été remis en révision par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2002.

Le Syndicat a précisé sa position sur ce plan par délibération n° 2002/04/04 du 29 avril 2002.

En 2004 le Conseil Général du Val d'Oise, qui a repris la compétence, a créé plusieurs groupes de travail thématiques auxquels le Syndicat a participé :

Le Conseil Général du Val d'Oise a décidé par ailleurs d'apporter sa contribution à la prévention de la production des déchets en constituant un réseau d'acteurs chargés d'élaborer un plan d'action déclinant, à l'échelon départemental, les axes fixés dans le plan départemental de février 2004. Ce réseau a été nommé « réseau départemental prévention conso-durable ». Une première réunion de ses membres, dont le Syndicat Emeraude, s'est tenue au Conseil Général le 31 mai 2005.

Après approbation par le Conseil Général du Val d'Oise, en 2005, le plan a été transféré à la région IDF.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (article 48) et son décret d'application n° 2005-1472 du 29 novembre 2005 ont donné à la Région Ile de France la compétence d'élaborer un Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) alors que cette planification reste départementale et du ressort des Conseils Généraux ailleurs en France.

La loi précitée est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2005 en rendant effectif le transfert de compétence. L'approbation du plan révisé étant fixée dorénavant à 2009, plusieurs réunions de travail se sont déroulées en 2008 notamment au mois d'avril :

Un projet de plan a été présenté le 30 septembre au conseil Général du Val d'Oise puis en décembre 2008.

B- LES RELATIONS AVEC LE CONTRÔLE DE LEGALITE :

L'exercice 2008 n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du contrôle de légalité.

C- CONTENTIEUX :

Aucun contentieux ne s'est produit en 2008.





II-INFORMATION ET COMMUNICATION

A- LA COMMUNICATION ECRITE

La communication écrite du Syndicat Emeraude s'est illustrée au travers de nombreux supports :

Le travail d'information et de communication du Syndicat Emeraude s'est développé dans trois directions :

- Actions correctives au niveau du tri des emballages et journaux/magazines.
- Opération composteurs de jardin.
- Poursuite des expositions et animations scolaires.

II-1 La communication interne : Syndicat/communes adhérentes

Le 21 février 2008, une réunion visant à présenter le bilan de l'année 2007 et les perspectives du Syndicat a été organisée avec les différents élus membres du Comité syndical à Sannois. A cette occasion une synthèse du mandat a été présentée.



- **Emeraude infos** : 2 bulletins en 2008 ont été distribués à l'ensemble des foyers des communes membres (4 bulletins sont prévus sur 2009).



- **Le Mémo Tri** : réglette contenant une liste exhaustive de déchets, ainsi que leurs filières de collecte (ordures ménagères, bac vert, bac jaune, Eco-site...).
- Le Mémo-tri est disponible à l'accueil de l'ensemble des mairies du Syndicat.



II-2 La communication externe : les usagers

Elle résulte d'une politique définie par le Comité syndical dans le cadre du renforcement de la collecte sélective. Cette communication s'est maintenue, à la fois par le biais des supports écrits et visuels, et au moyen de contacts directs avec la population, principalement en habitat collectif.





Les communes membres ont également répercuté les informations concernant l'activité du Syndicat Émeraude sur leur propre publications.

Outre le rappel des dates et conditions de collectes, le Syndicat a eu connaissance de la parution du nombre d'articles suivants :

- Deuil la Barre : 3
- Eaubonne : 3
- Ermont : 4
- Franconville : 1
- Groslay : 2
- Margency : 1
- Montigny : 1
- Montmagny : 1
- Montmorency : 2
- Saint Gratien : 1
- Sannois : 3
- Soisy-sous-Montmorency : 1

● **Nos lampes se recyclent !** : plaquette d'information sur le tri et le recyclage des lampes et tubes fluorescents, réalisée dans la cadre de la mise en place d'un point de dépôt sur l'Eco-Site du Plessis-Bouchard et du contrat signé avec l'éco-organisme Récyclum. Cette plaquette est remise systématiquement par les gardiens aux usagers lors d'un premier passage sur l'Eco-Site.



● **Les calendriers de collecte** : ils sont distribués une fois par an à l'ensemble de la population et disponibles à l'accueil des Mairies. Ils sont également téléchargeables sur le site internet du Syndicat.



B- LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

- Réunions publiques

Le Syndicat Émeraude a participé à l'accueil et à l'information des nouveaux habitants au moyen d'un stand d'ou une présence sur les communes d'Ermont, de Sannois et d'Eaubonne.

Dans le cadre d'actions de sensibilisation au développement durable sur les communes d'Ermont et de Groslay, le Syndicat Émeraude a participé aux soirées débat avec les habitants respectivement le 12 septembre 2008 et le 21 novembre 2008.

- Interventions auprès des enfants

Le Syndicat Émeraude intervient sur demande des enseignants en classe directement auprès des élèves. En 2008 près de 250 élèves ont été sensibilisé à l'environnement lors d'une animation scolaire.

Le Syndicat a participé à une autre intervention auprès des enfants lors d'une action en pied d'immeuble à Deuil-la-Barre dans le quartier de la Galathée le 28 mai 2008.

Chaque intervention s'accompagne de distribution de la revue « Émeraude infos », du guide de tri, de la plaquette sur l'Eco-site, d'aide-mémoire et de documentations diverses.

● **Guide pratique de l'Eco-Site** : plaquette d'information sur les conditions d'accès, les horaires, les déchets autorisés sur l'Eco-Site du Plessis-Bouchard.



- Les suivis des collectes sélectives

4 suivis de bennes ont été effectués en 2008 :

- le 06/03/2008, le 09/04/2008 et le 03/07/2008 à Eaubonne sur de l'habitat mixte,

-le 31/02/2008 à Deuil-la-barre,

L'objet de ces suivis est double :

-vérifier le contenu des bacs jaunes et informer les habitants des erreurs de tri,

-contrôler le travail des rippeurs au regard du contenu du bac jaune

- Intervention auprès du public

Le Syndicat Émeraude a participé en 2008 à plusieurs expositions et manifestations :

- à Deuil la barre le 27 février 2008 : formation des habitants de la Résidence Victor Collet.

- à Margency le 24 septembre 2008 : formation du personnel de l'établissement Notre Dame de Bury.

- à Enghien Les Bains le 05 octobre 2008 : stand d'information sur le recyclage et le compostage.

- à Groslay le 18 octobre 2008 : conférence suite à l'opération de nettoyage des sentiers communaux.



-à Saint-Gratien le 23 octobre 2008 : formation du personnel encadrant du foyer pour jeunes travailleurs.

- Visite du Centre de Tri de Montlignon

Les visites au Centre de Tri se sont poursuivies au cours de l'année 2008 : 12 visites du centre de tri ont été organisées avec des écoles et des associations, représentant environ 350 personnes.

Une journée portes ouvertes a par ailleurs été organisée le 16 juin 2008 au Centre de tri : le nombre de visiteurs a été estimé à 100 personnes.



- l'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les agents du Syndicat Émeraude ont assuré l'accueil du public, à vue et au téléphone, au sein des bureaux du Syndicat situés dans le Parc d'Activités des Colonnes, 12 rue Marcel Dassault, 95 130 Le Plessis-Bouchard.



- Opération composteurs

Le Syndicat Emeraude a lancé une campagne de dotation de composteurs individuels de jardin en 2007-2008. 2500 composteurs ont été commandés et retirés par les habitants des 17 communes du Syndicat.

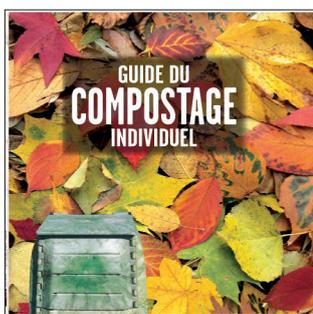
Le financement des composteurs a été assuré par le Syndicat Emeraude, moyennant une participation de l'administré et un soutien de l'A.D.E.M.E de l'ordre de 20 %.

Deux modèles en plastique recyclé ont été proposés aux usagers volontaires.

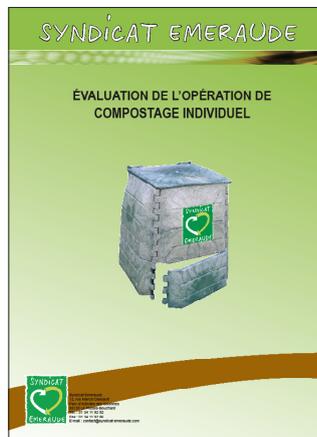
- 320 litres : préconisé pour une surface de jardin de 100 à 400 m².
- 620 litres : préconisé pour une superficie de 400 à 1 000 m².

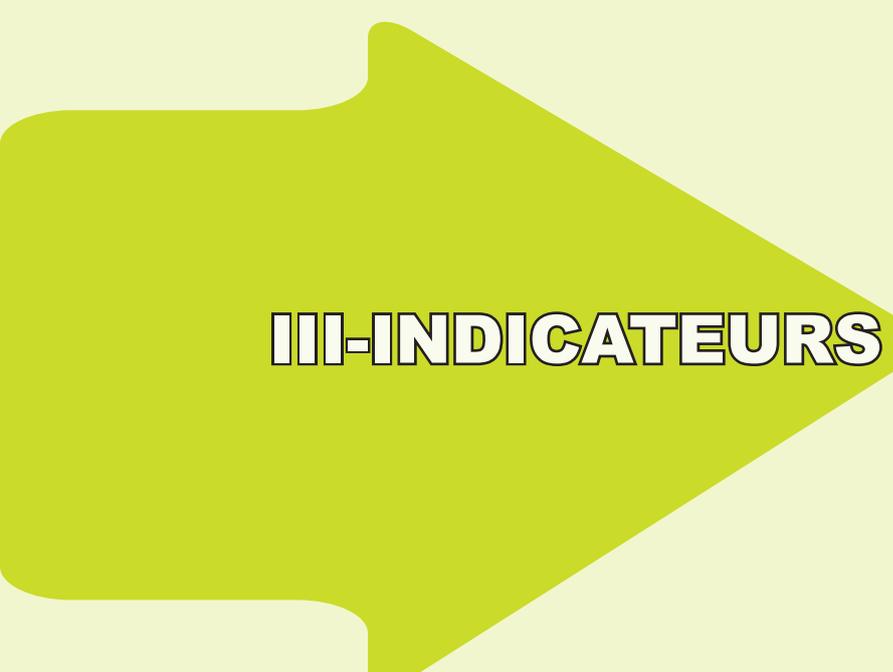


Chaque composteur était accompagné d'un guide du compostage et d'une notice de montage.



Une enquête a été menée, en fin d'année 2008, afin d'évaluer le ressenti de la population sur la dernière opération de dotation. Les premiers résultats ont permis de mieux faire ressortir les problématiques rencontrées par les habitants lors de la pratique du compostage domestique et va permettre de mieux cibler les actions à mettre en œuvre pour assurer le suivi de l'opération. Globalement, la satisfaction des usagers s'est largement exprimée.





III-INDICATEURS TECHNIQUES

III-1 Les ordures ménagères

A Organisation des collectes

-  Collecte du pavillonnaire
-  Collecte des grands ensembles

A-1 COLLECTE EN PORTE A PORTE

● Fréquences et jours de collecte

Le territoire desservi par la collecte des ordures ménagères en 2008 a concerné l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude.

La mise en place partielle de la variante libre retenue (passage en C2 pour le pavillonnaire et C3 pour les collectifs) lors du dernier appel d'offres de collecte (fin 2003), a conduit à la modification des fréquences de collecte d'ordures ménagères pour la plupart des communes du syndicat en 2005.

En 2006, les efforts du syndicat se sont concentrés sur les communes de Soisy-sous-Montmorency dont les fréquences de collecte ont été harmonisées début juillet (passage en C2 et C3), et Enghien-les-Bains qui est passé en juillet d'une C5 à une C3 à l'exception de l'hypercentre qui demeure en C6.

La collecte est assurée en bennes de 19 tonnes et 26 tonnes.

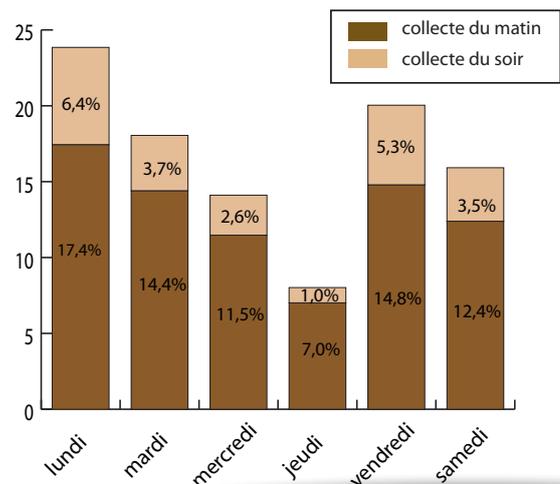
Commune	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		samedi		
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	
Andilly													
Deuil-la-Barre		B		A		B		A		B		A	
Eaubonne			A		B			A		B			A
Enghien-les-Bains			A		B			A		B			A
Enghien Hyper-centre													
Ermont (collectif : collecte des 3 secteurs les mêmes jours)		2		3		1		2		3		1	
Franconville		A		B		C		A		B		C	
Groslay													
Margency													
Montigny-lès-Clis (collectif : collecte des 2 secteurs les mêmes jours)				A		B				A		B	
Montlignon													
Montmagny													
Montmorency		A		B		A		B		A		B	
Le Plessis-Bouchard													
Saint-Gratien		B		A		B		A		B		A	
Saint-Prix													
Sannois		B		A		B		A		B		A	
Soisy-sous-Mcy (collectif : collecte des 2 secteurs les mêmes jours)			A		B		A & B				A		B

A,B,1,2 : secteurs de collecte

● Répartition des véhicules

De nombreuses communes, notamment celles où la proportion de collectifs est importante, sont collectées les lundis et vendredis. Ceci génère un déséquilibre important dans la répartition hebdomadaire des bennes de collecte. 41 % des rotations hebdomadaires ont lieu le lundi et le samedi.

Répartition hebdomadaire des tonnages collectés



● Conteneurisation



Le bac destiné aux ordures ménagères : cuve brun clair et couvercle brun foncé. Toutes les communes en sont équipées, à l'exception d'Enghien-les-Bains, Montmagny et Montlignon. Pour le Plessis-Bouchard et Ermont seul le pavillonnaire est équipé. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer.

Règle de dotation :

- 6,5 litres/habitant/ jour pour le pavillonnaire
- 7,5 litres/habitant/jour pour le collectif

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Commune	Population	Ordures ménagères		
		Volume en place (en litres)	Litrage moyen par habitant	Evolution sur l'année
Andilly	2 013	137 000	68,06	+ 2,44 %
Deuil-la-Barre	20 160	1 339 330	66,44	+ 0,18 %
Eaubonne	22 882	1 092 290	47,74	+ 0,45 %
Enghien-les-Bains	10 368	28 590	0,00	+ 33,54 %*
Ermont	27 494	429 230	15,61	+ 4,62 %
Franconville	33 492	1 615 900	48,25	+ 0,64 %
Groslay	7 385	401 440	54,36	+ 0,61 %
Margency	2 587	173 760	67,17	+ 0,24 %
Montigny-lès-Clis	17 183	823 040	47,90	- 1,08 %
Montlignon	2 427	0	0,00	N.S.
Montmagny	13 090	0	0,00	N.S.
Montmorency	20 599	1 416 970	68,79	- 1,21 %
Le Plessis-Brd	7 006	207 040	29,55	+ 0,24 %
Saint-Gratien	19 226	782 220	40,69	+ 0,73 %
Saint-Prix	6 767	378 800	55,98	+ 0,54 %
Sannois	25 349	1 127 600	44,48	+ 1,99 %
Soisy-sous-Mcy	16 802	722 340	42,99	- 0,66 %
Total	254 830	10 675 550	41,89	+ 0,46 %

* bâtiments publics et redevables spéciale uniquement
N.S. : Non significatif

A-2 COLLECTE EN BORNES ENTERREES

● fonctionnement

Le syndicat Emeraude, dans ses réflexions sur l'optimisation des services, a étudié la mise en place de bornes enterrées (B.E.) dans l'habitat collectif dense.

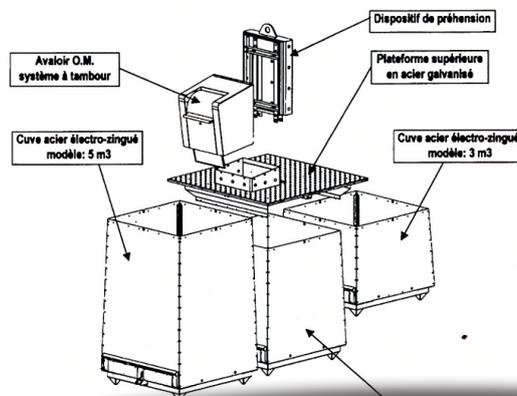
Ce nouveau principe, basé sur l'apport volontaire de proximité, allie à la fois efficacité, modernité, économie et respect de l'environnement des habitants; il s'inscrit dans une politique globale d'optimisation technico-économique menée par le Syndicat Emeraude, visant à améliorer la collecte sélective et maîtriser les coûts de l'élimination des déchets ménagers.

- De quoi s'agit-il ?

Ces bornes sont constituées d'une cuve de 3 à 5 m³ destinée à être enterrée et d'une partie aérienne discrète ou périscope muni d'une trappe d'introduction des déchets.

Ces bornes sont destinées aux trois flux que sont les emballages, le verre et les ordures ménagères résiduelles, elles seront collectées par une benne tasseuse spécifique munie d'un bras de préhension.

La mise en place de tels équipements présente de nombreux avantages tant pour les bailleurs ou copropriétés, que pour les collectivités, les usagers ou le Syndicat :



- Les motivations

Elles sont de plusieurs ordres :

- esthétique,
- évitent la manipulation, le lavage et la désinfection de nombreux bacs (une borne peut remplacer jusqu'à 10 bacs),
- peuvent être collectées en journée, évitant ainsi les problèmes de stationnement, nombreux dans les grands ensembles en soirée,
- réduisent, de par leur volume d'accueil, les fréquences de collecte (bi-hebdomadaire pour les ordures ménagères),
- regroupent sur un même «point propre», les trois flux ce qui va simplifier et donc favoriser le geste de tri pour les usagers,
- autorisent une économie non négligeable puisque la collecte est effectuée par un seule personne contre trois sur une benne traditionnelle.

● sites équipés (état 2008)

Fin 2008, 1637 logements étaient équipés :

Commune	nombre de logements	Bornes ordures ménagères	Bornes emballages	Bornes verre	Total
Deuil-la-Barre				5	5
Ermont	160	5	4	8	17
Franconville	203	5	3	3	11
Groslay				2	2
Montmorency	190	4	3	3	10
Saint-Gratien	629	20	18	17	55
Sannois	455	11	8	8	27
Total	1 637	45	36	46	127



Une gestion efficace du stationnement au droit des bornes



- Le matériel retenu

Le marché attribué préalablement à la société CITEC Environnement a été relancé et attribué fin 2008 à la société TEMACO.

Une solution adaptée aux grands ensembles



Commune	population	Tonnages collectés	B.E.*	Marchés	P.E.**	Tonnages traités
Andilly	2 013	1 132,32	0,00	0,00	0,00	1 132,32
Deuil-la-Barre	20 160	6 731,04	0,00	0,00	0,44	6 731,48
Eaubonne	22 882	7 305,34	0,00	0,00	0,00	7 305,34
Enghien-les-Bains	10 368	3 879,48	0,00	0,00	2,20	3 881,68
Ermont	27 494	8 179,60	37,80	278,57	0,00	8 495,97
Franconville	33 492	8 367,58	80,90	44,02	3,96	8 496,46
Groslay	7 385	2 578,34	0,00	0,00	0,00	2 578,34
Margency	2 587	950,90	0,00	0,00	0,00	950,90
Montigny-lès-Cls	17 183	5 903,86	0,00	50,52	0,42	5 954,80
Montlignon	2 427	876,96	0,00	0,00	0,00	876,96
Montmagny	13 090	4 282,80	0,00	0,00	0,00	4 282,80
Montmorency	20 599	7 218,92	13,00	52,21	0,50	7 284,63
Le Plessis-Boucharde	7 006	2 237,54	0,00	119,85	0,00	2 357,39
Saint-Gratien	19 226	6 151,93	368,44	0,00	0,00	6 520,37
Saint-Prix	6 767	2 456,42	0,00	0,00	0,00	2 456,42
Sannois	25 349	7 705,72	181,95	131,94	0,00	8 019,61
Soisy-sous-Mcy	16 802	5 485,97	0,00	68,89	0,00	5 554,86
Total	254 830	81 444,72	682,09	746,00	7,52	82 880,33



Il s'agit de déchets mélangés non recyclables (restes de repas, déchets souillés...). Le territoire desservi par la collecte des ordures ménagères en 2008 a concerné l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude.

Le tonnage total d'ordures ménagères collecté en 2008 est de 82 126,81 tonnes (y compris tonnages des bornes enterrées) et le tonnage traité de 82 880,33 tonnes. La différence entre la collecte et le traitement est due aux apports directs, aux déchets de marchés, et aux prestations exceptionnelles effectuées sur quelques communes.

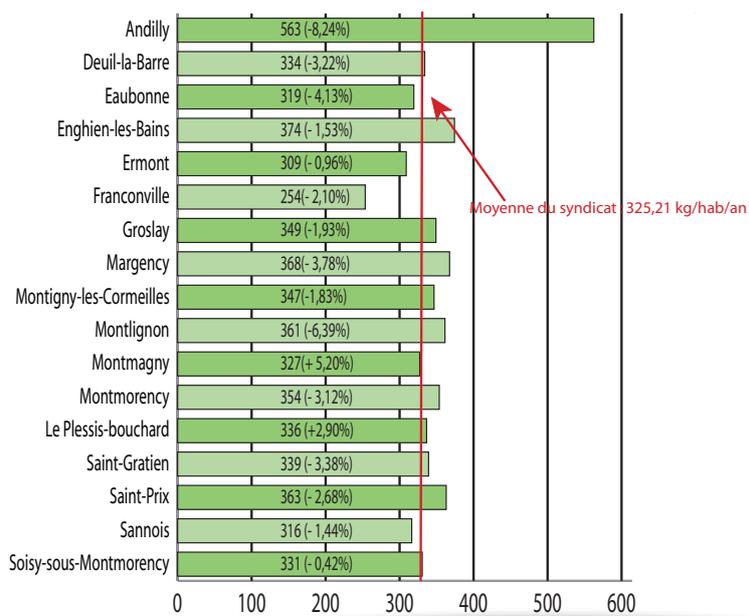
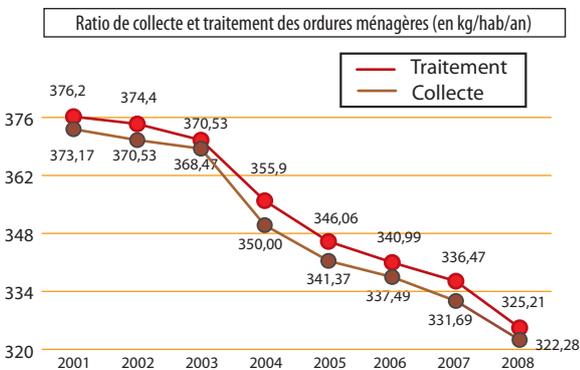
Seules 7 communes parmi les 17 communes membres sont concernées par la collecte des déchets de marchés forains. Le tonnage global est de 746,00 tonnes en 2008 contre 743,12 tonnes en 2007.

Les tonnages d'ordures ménagères traités sont globalement en baisse de -3,35 % par rapport à 2007, conformes en cela aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Les ratios de production de déchets sont assez homogènes sur l'ensemble du syndicat, et tournent autour d'une moyenne de 325,21 kg/hab/an.

La commune d'Andilly, qui ne compte que 2013 habitants, accueille sur son territoire une zone d'activité importante qui ne fait pas l'objet d'une collecte différenciée. Les tonnages ainsi collectés sont directement répercutés sur la population, ce qui explique un ratio très élevé de 563 kg/hab/an.

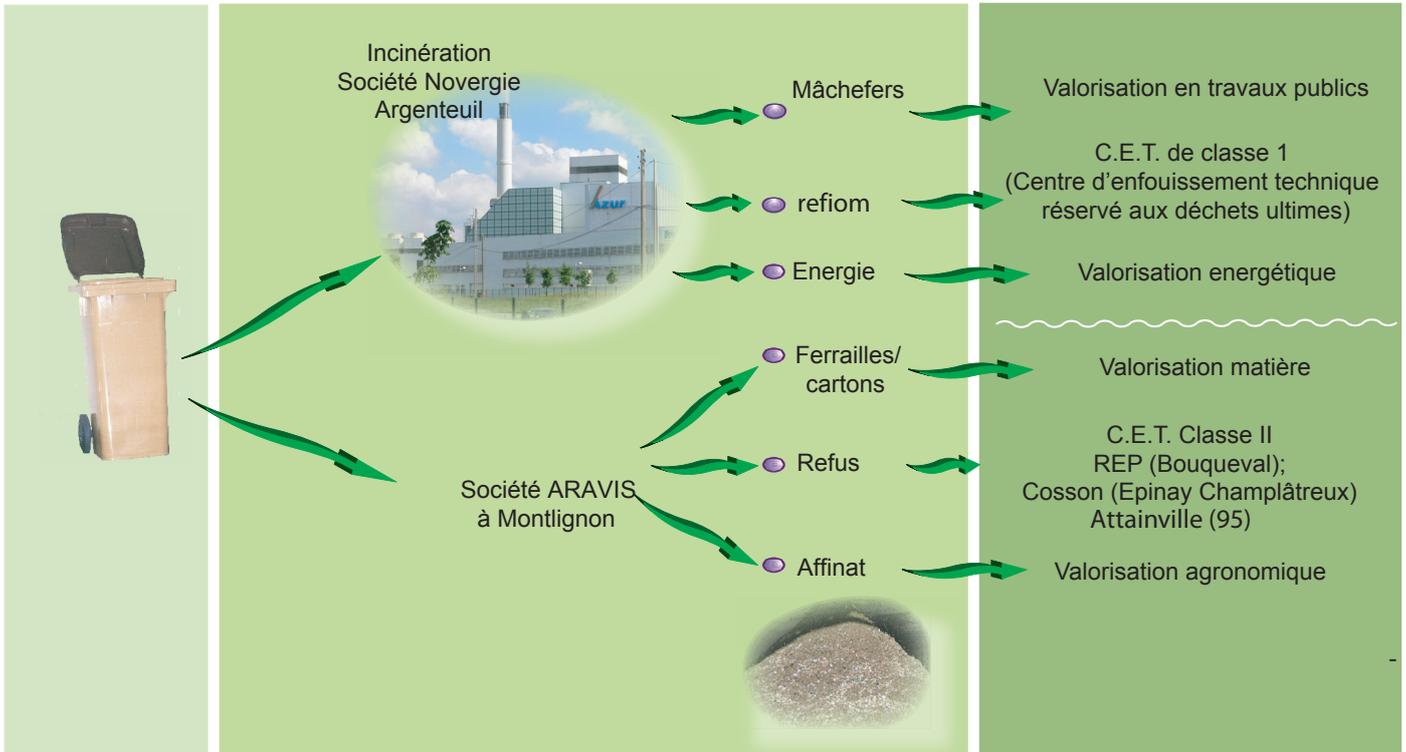
La commune de Franconville, a un ratio très faible, 254 kg/hab/an, qui est dû à une collecte spécifique des déchets verts en porte à porte.



Evolution du ratio moyen de collecte des ordures ménagères (en kg/hab/an)



C-Le Traitement



Le traitement des ordures ménagères pour le syndicat Emeraude a concerné l'ensemble des communes. Le tonnage total d'ordures ménagères (avec les marchés) traité est de 82 880,33 tonnes en 2008.

Les ordures ménagères sont déchargées en majeure partie (environ 70%) sur le site de Montlignon où elles subissent un tri sommaire, un criblage et un affinage visant à éliminer les métaux ferreux et les inertes et extraire la matière organique.

Le produit résultant de ce traitement (l'affinat) est utilisé en agriculture ou en bio-méthanisation sur le site du C.E.T. de la R.E.P à Bouqueval (Plessis-Gassot), et représente environ 30 % du tonnage entrant, le reste est évacué vers différents centres d'enfouissement technique (C.E.T.) du Val d'Oise dont Attainville.

L'autre partie du tonnage (environ 29%) est dirigée directement sur l'unité d'incinération d'Argenteuil (Syndicat Azur). Les mâchefers, (Résidus solides issus de l'incinération que l'on extrait à la base du four) environ 25 % de l'entrant, peuvent être utilisés pour : les remblais (soubassements d'ouvrages d'art ou de routes), les couches de forme (sous-couches de voirie ou de parking, la chaussée (fondations de chaussées à faible trafic). Les cendres et les REFIOM (résidus de traitement des fumées) non valorisés (environ 3%) sont envoyés vers un C.E.T. de classe 1.

La capacité de traitement du site d'Argenteuil est de 24 tonnes par heure, et permet de livrer avec l'installation d'une deuxième turbine jusqu'à 70 000 MWh d'électricité au réseau national (contre 22 000 MWh auparavant).



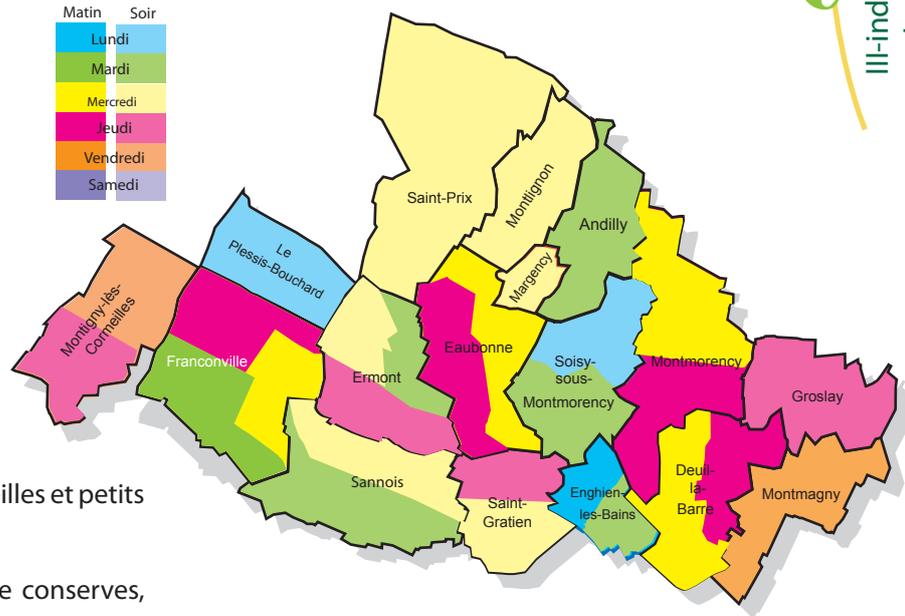
A-Organisation des collectes

A-1 COLLECTE EN PORTE A PORTE

● Fréquences et jours de collecte

Les emballages et journaux-magazines sont collectés en porte à porte dans un bac à cuve grise et couvercle jaune. Différents matériaux sont réunis dans ce bac :

- les plastiques : uniquement bouteilles et petits flacons en plastique,
- l'acier et l'aluminium : boîtes de conserves, canettes, barquettes, bouteilles de sirop ...,
- Les briques alimentaires,
- Les papiers : magazines , prospectus, journaux ...,
- les cartons et cartonnettes.

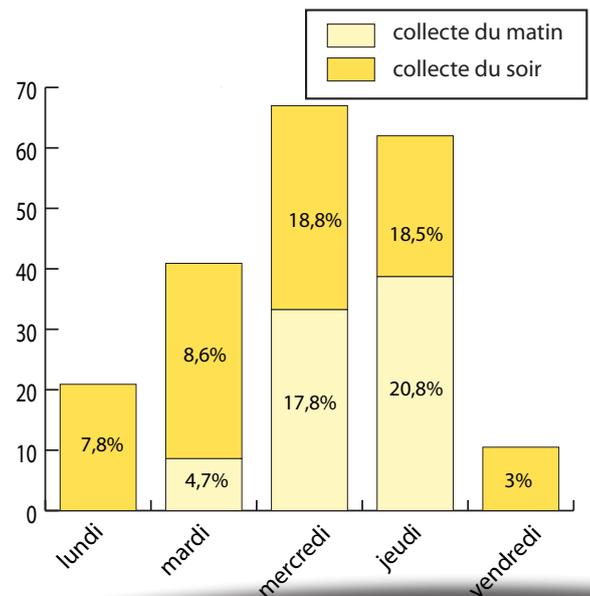


● Répartition des véhicules

La collecte est effectuée sur 5 jours, avec une grande proportion en milieu de semaine : 75,9 % des tonnages sont collectés le mercredi et le jeudi.

Ce déséquilibre important est compensé par la collecte des ordures ménagères qui est effectuée pour 41 %, le lundi et le samedi.

Répartition hebdomadaire des tonnages collectés



● Conteneurisation



Le bac destiné aux emballages et journaux-magazines : cuve gris clair et couvercle jaune. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est adapté aux nombres de personnes au foyer.

Règle de dotation :

27 litres/habitant/semaine pour le pavillonnaire

15 litres/habitant/semaine pour le collectif.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Commune	Population	Emballages/jx-mag		
		Volume en place (en litres)	Litrage moyen par habitant	Evolution sur l'année
Andilly	2 013	91 670	45,54	+ 7,64 %
Deuil-la-Barre	20 160	683 420	33,90	+ 3,95 %
Eaubonne	22 882	732 320	32,00	+ 1,25 %
Enghien-les-Bains	10 368	308 210	29,73	+ 2,17 %
Ermont	27 494	702 080	25,54	+ 0,75 %
Franconville	33 492	1 034 300	30,88	+ 0,69 %
Groslay	7 385	283 760	38,42	+ 3,61 %
Margency	2 587	102 820	39,74	+ 3,57 %
Montigny-lès-Cls	17 183	482 430	28,08	+ 2,03 %
Montlignon	2 427	102 120	42,08	+ 0,00 %
Montmagny	13 090	368 620	28,16	+ 0,00 %
Montmorency	20 599	646 300	31,38	+ 2,61 %
Le Plessis-Brd	7 006	272 890	38,95	- 4,44 %
Saint-Gratien	19 226	470 560	24,48	+ 2,48 %
Saint-Prix	6 767	269 980	39,90	+ 1,48 %
Sannois	25 349	707 330	27,90	+ 1,45 %
Soisy-sous-Mcy	16 802	523 480	31,16	+ 1,70 %
Total	254 830	7 782 290	30,54	+ 1,66 %



A-2 COLLECTE EN BORNES ENTERREES

Les bornes enterrées (B.E.) dédiées aux emballages et journaux-magazines sont équipées d'un clapet jaune, et sont généralement d'une capacité de 4 m³ (les modèles de 3 ou 5 m³ peuvent également être mis en place).



Sites équipés :

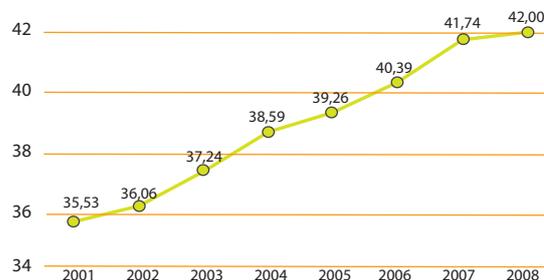
Les Raguenets : 18 B.E. emballages
 Les Carreaux Fleuris : 6 B.E. emballages
 Le Val de Cernay : 3 B.E. emballages
 Les Peupliers : 3 B.E. emballages
 Les Tuileries : 2 B.E. emballages

B-Tonnages

10 701,62 tonnes de déchets collectés en 2008, un tonnage en hausse de 0,6% par rapport à 2007.

En 2008, les tonnages ont augmenté de 64,36 tonnes soit + 0,6 % par rapport à 2007. Les ratios de collecte sont passés de 41,74 kg/hab/an en 2007 à 42,00 kg/hab/an en 2008.

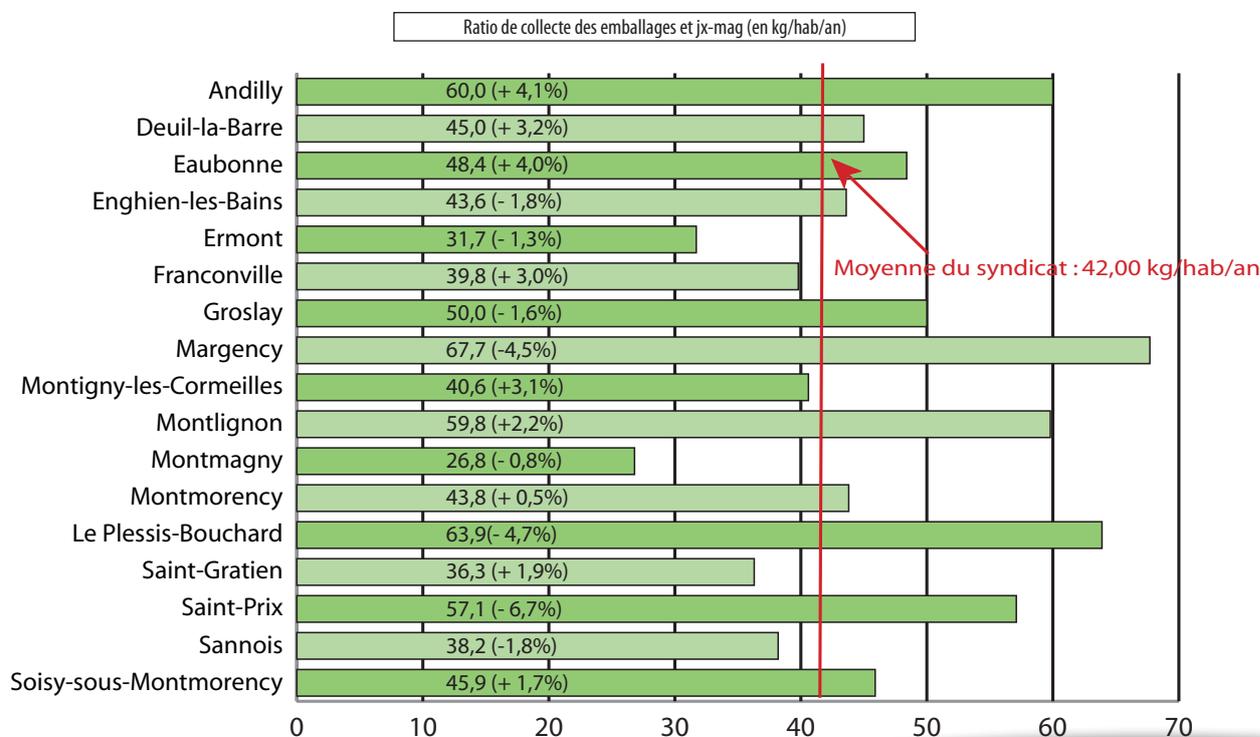
Evolution du ratio moyen de collecte des emballages et jx-mag. (en kg/hab/an)



On constate cependant une grande disparité des performances de la collecte du bac jaune sur le périmètre du Syndicat Emeraude. Cette hétérogénéité est principalement due au type d'habitat, les ratios étant plus importants lorsque la proportion d'habitat collectif est moindre. La mise en place de bornes enterrées sur les grands collectifs permet d'améliorer ces ratios.

Commune	population	Tonnages en B.E.*	Tonnages en porte à porte	Tonnage total
Andilly	2 013	0,00	120,70	120,70
Deuil-la-Barre	20 160	0,00	907,17	907,17
Eaubonne	22 882	0,00	1 108,52	1 108,52
Enghien-les-Bains	10 368	0,00	452,16	452,16
Ermont	27 494	11,28	859,55	870,83
Franconville	33 492	13,00	1 319,18	1 332,18
Groslay	7 385	0,00	369,30	369,30
Margency	2 587	0,00	175,22	175,22
Montigny-lès-Cormeilles	17 183	0,00	698,26	698,26
Montlignon	2 427	0,00	145,10	145,10
Montmagny	13 090	0,00	350,46	350,46
Montmorency	20 599	1,12	901,10	902,22
Le Plessis-Bouchard	7 006	0,00	447,36	447,36
Saint-Gratien	19 226	78,72	618,50	697,22
Saint-Prix	6 767	0,00	386,38	386,38
Sannois	25 349	32,82	935,30	968,12
Soisy-sous-Montmorency	16 802	0,00	770,42	770,42
Total	254 830	136,94	10 564,68	10 701,62

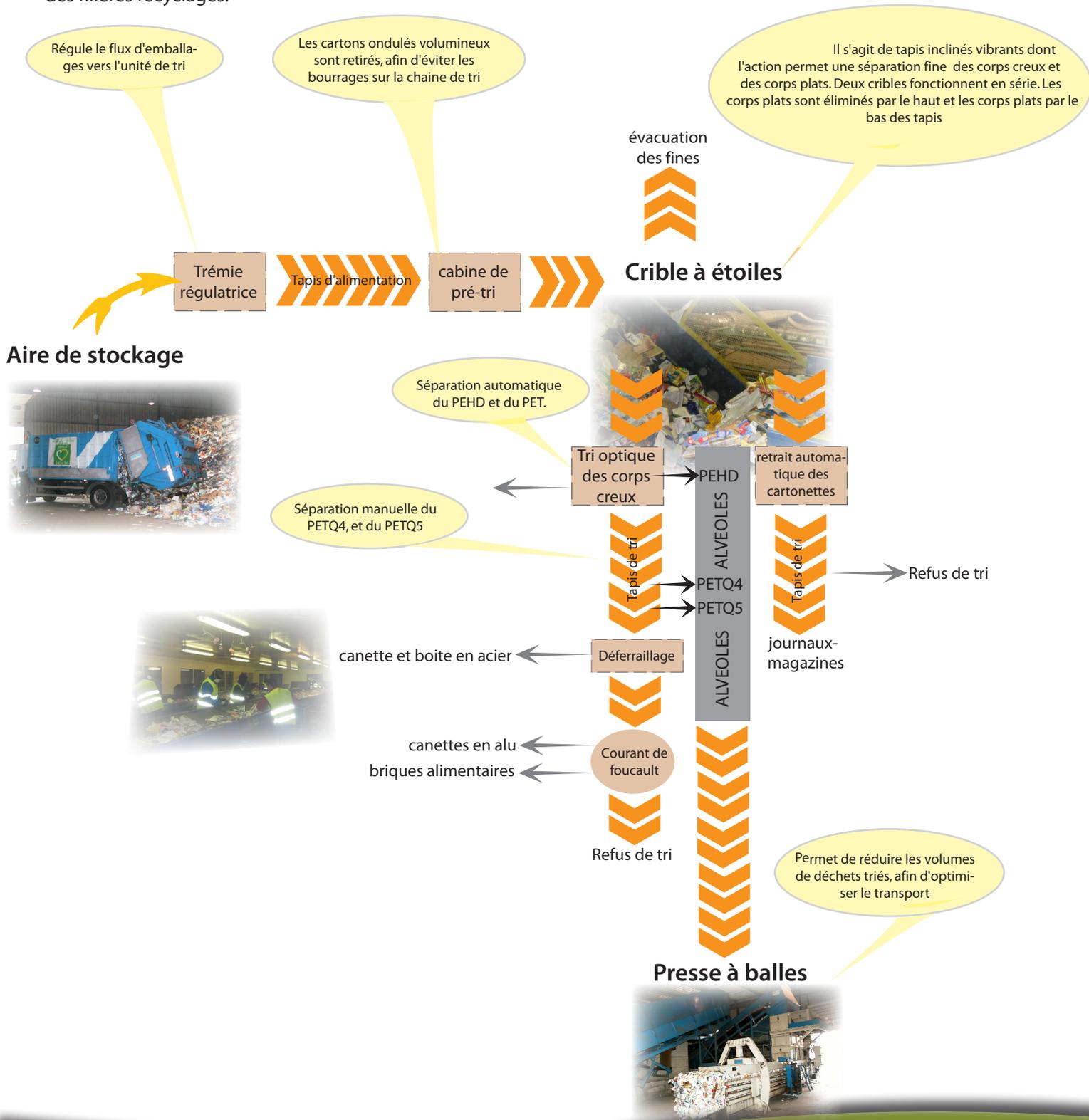
* B.E. = Bornes enterrées



C-Le tri et stockage des emballages et jx-magazines

C-1 schéma de principe du centre de tri

Le centre de tri permet une séparation fine du contenu du bac jaune. Les différents matériaux sont ensuite envoyés vers des filières recyclages.



C-2 Tonnages et répartition des déchets triés

Le tonnage total de déchets triés et/ou stockés en 2008 est de : 10 701,62 tonnes.



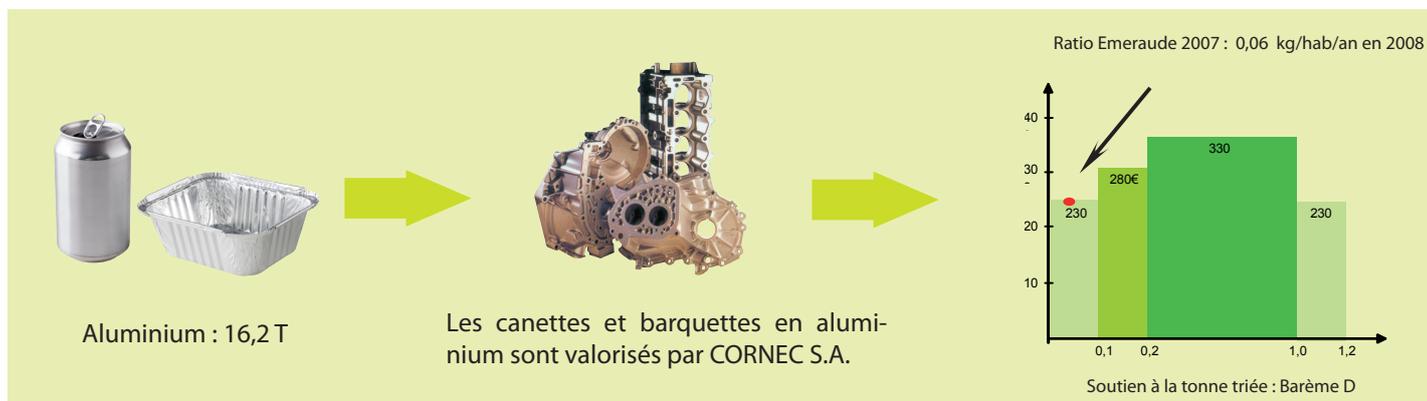
● PET (Polyéthylène téréphtalate) et PEHD (Polyéthylène haute densité)

874 tonnes de bouteilles et flacons en plastique triées en 2008, soit 3,43 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 7 kg/hab/an.



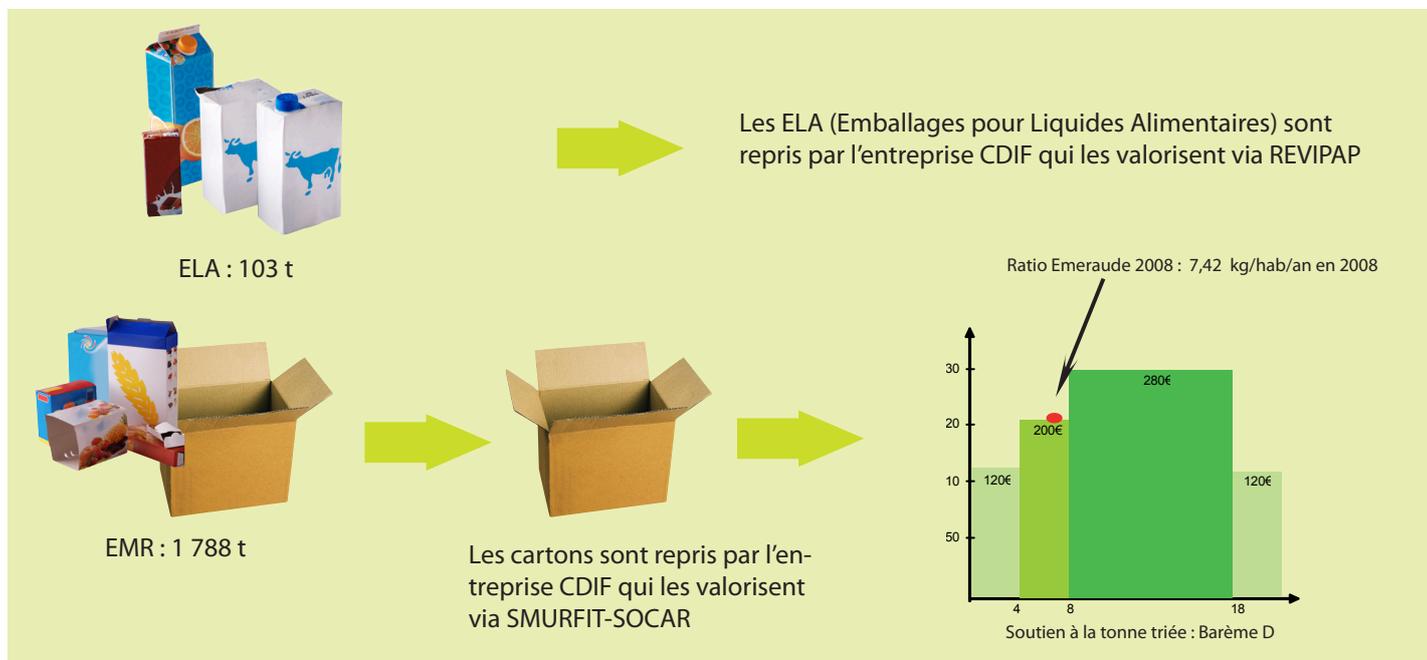
● Aluminium

16,2 tonnes d'aluminium ont été triées en 2008, soit 0,06 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 0,9 kg/hab/an.



● EMR (Emballages Ménagers Recyclés) et briques alimentaires

Ils représentent en 2008, 1 891 tonnes soit 7,42 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 18,1 kg/hab/an.



● Acier

Le tonnage a été de 290 t en 2008, soit 1,13kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 6,4 kg/hab/an



● Les gros de magasin

Ils représentent en 2008 948 tonnes, soit 3,7 kg/hab/an.



Gros de magasin : 948 t



Les gros de magasin (papiers de bureau) sont envoyés vers l'entreprise EPR, qui les valorisent à la papeterie. Ce matériau ne bénéficie pas des soutiens Eco-Emballages.

● Journaux-magazines

4 118 tonnes triées en 2008, soit 16,14 kg/hab/an. Le gisement moyen national de référence est de 30 kg/hab/an.



Journaux-magazines : 4 118 t

Les Journaux-magazines sont valorisés par l'entreprise EPR à Aubervilliers. Ce matériaux ne bénéficie pas des soutiens Eco-Emballages.

● Refus de tri et stock

Les refus de tri ont représenté 2467,78 tonnes en 2008, et le stock était de 116 tonnes en fin d'année.

C-3 qualité du tri

Afin de pouvoir cibler la communication et engager des actions correctives, des caractérisations sont régulièrement effectuées en coordination avec la société Eco-Emballages, au centre de tri de Montlignon sur le flux d'emballages et journaux/magazines entrant.

Ces caractérisations, qui consistent à réaliser un tri manuel sur un échantillon représentatif d'emballages, permettent de déterminer le pourcentage et la nature des erreurs de tri, et offrent une répartition précise des matériaux présents (PET, PEHD, etc ...).

La quantité d'erreurs de tri est limitée par l'action des rippeurs qui vérifient le contenu des bacs avant collecte. Les erreurs de tri sont scotchées sur le couvercle, et les bacs contenant trop d'anomalies ne sont pas collectés.

Malgré ce travail du collecteur le pourcentage d'erreur de tri a été de l'ordre de 23,06% en 2008.

Les erreurs de tri les plus fréquemment observées sont :

- les sacs en plastique et les films de sur-emballages :



- les barquettes en polystyrène :



- les sacs plastiques fermés contenant des emballages :



A- Organisation des collectes

On distingue deux types de collecte : la collecte en porte à porte (au moyen de récipients de 35 L pour le secteur pavillonnaire et bacs roulants pour le collectif) et la collecte en apport volontaire (borne aérienne et bornes enterrées pour Saint-Gratien et Sannois).

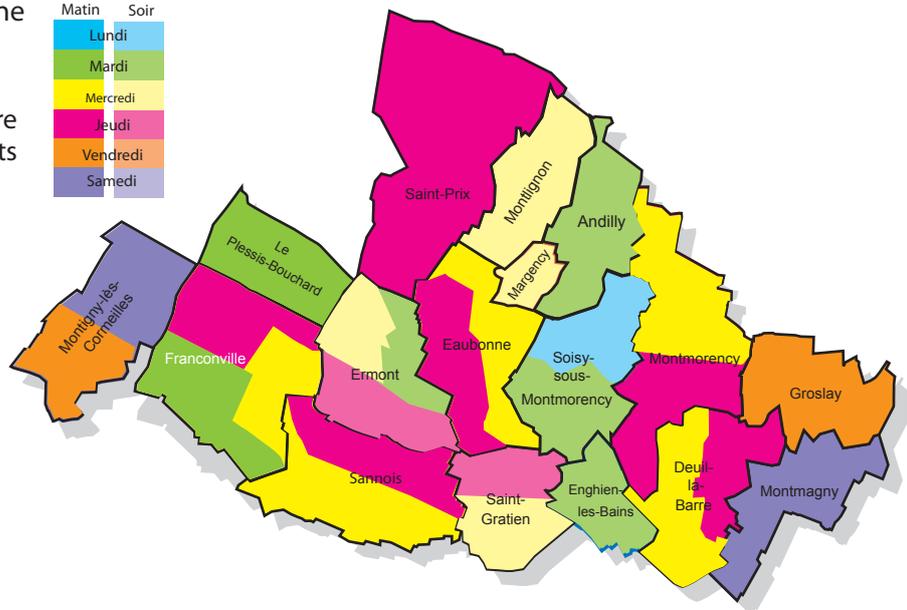
A-1 COLLECTE EN PORTE A PORTE

● Fréquence et jours de collecte

Le verre en porte à porte est collecté une fois par semaine.

Seul le verre d'emballage à usage alimentaire est recyclable : il s'agit des bouteilles, pots et bocaux en verre.

Matin	Soir
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	

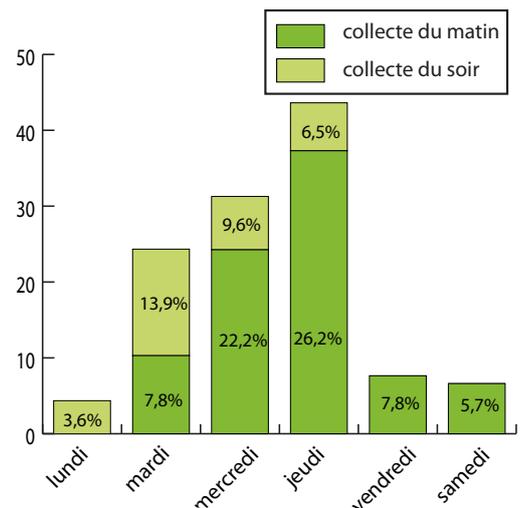


● Répartition des véhicules

La majorité des communes est collectée en milieu de semaine. 84,2 % des collectes sont réalisées entre le mardi et le jeudi.

Comme pour les emballages ce déséquilibre, est compensé par la collecte des ordures ménagères, qui est dominante en début et en fin de semaine.

Répartition hebdomadaire des tonnages collectés



● Conteneurisation



Le bac destiné aux verres: cuve et couvercle vert. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est de 35 L pour le pavillonnaire et adapté au nombre de personne par foyer pour les collectifs.

Règle de dotation pour le collectif :

3 litres/habitant/ jour .

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Commune	Population	Volume en place	Verre	
			Litrage moyen par habitant	Evolution sur l'année
Andilly	2 013	24 450	12,1	+ 2,47%
Deuil-la-Barre	20 160	175 185	8,7	+ 2,72%
Eaubonne	22 882	205 540	9,0	+ 6,06%
Enghien-les-Bains	10 368	101 435	9,5	+ 3,44%
Ermont	27 494	178 965	6,5	+0,71%
Franconville	33 492	440 705	13,2	+5,49%
Groslay	7 385	72 255	9,8	+2,51%
Margency	2 587	30 490	11,8	+1,09%
Montigny-lès-Clis	17 183	127 230	7,4	+4,52%
Montlignon	2 427	31 540	13,0	+1,58%
Montmagny	13 090	92 905	7,1	+0,61%
Montmorency	20 599	174 045	8,5	+2,07%
Le Plessis-Brd	7 006	88 345	12,6	+0,70%
Saint-Gratien	19 226	116 035	6,0	+6,19%
Saint-Prix	6 767	79 410	11,7	+1,96%
Sannois	25 349	180 005	7,1	+3,51%
Soisy-sous-Mcy	16 802	144 125	8,6	+3,96%
Total	254 830	226 2665	8,9	+3,53%



A-2 COLLECTE EN BORNE ENTERREES

Les bornes enterrées (B.E.) dédiées au verre sont équipées d'un clapet vert et sont d'une capacité de 3 m³.



Sites équipés :

Les Raguenets : 17 B.E. verre
 Les Carreaux fleuris : 6 B.E. verre
 Le Val de Cernay : 3 B.E. verre
 Les Peupliers : 3 B.E. verre
 Les Tuileries : 2 B.E. verre
 Centre ville de Ermont : 5 B.E. verre
 Centre de ville de Groslay : 2 B.E. verre

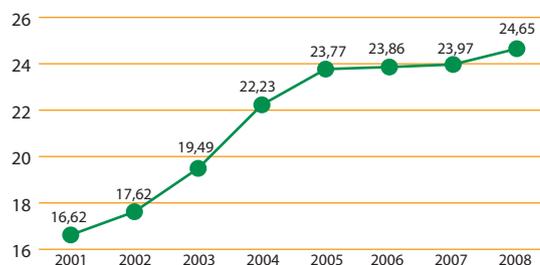
B-Tonnages

La collecte en apport volontaire a augmenté de 5,31 % soit 45,83 tonnes par rapport à 2007. Cette hausse est due pour moitié à la montée en puissance du nombre de B.E. : + 23,32 tonnes.

Concernant la collecte en porte à porte les tonnages ont très légèrement augmenté de 127,08 tonnes. Les ratios passent de 23,97 kg /hab/an en 2007 à 24,65 kg/hab/an en 2008.

Comme pour les emballages et journaux/magazines, on constate logiquement des performances moindres pour les communes ayant une grande proportion d'habitat collectif. La marge de progression reste importante et les efforts du Syndicat Emeraude devront se concentrer en 2008 sur les communes à faible rendement.

Evolution du ratio moyen de collecte du verre (en kg/hab/an)

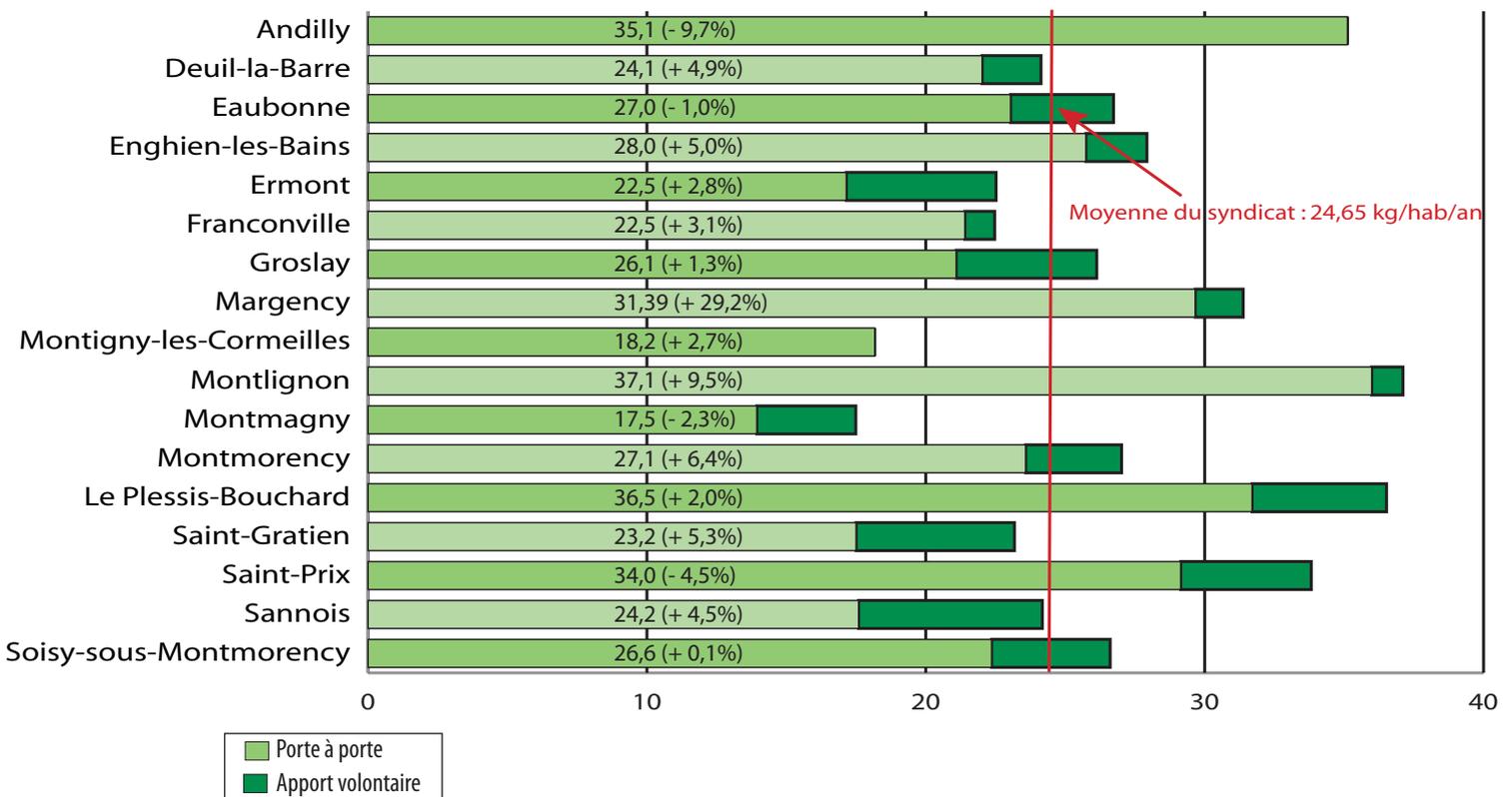


Le cumul des deux types de collecte met en évidence une augmentation des tonnages de 172,91 tonnes. Les ratios progressent de 5,31 %, pour se situer à 24,65 kg/hab/an.

La mise en place de bornes enterrées sur les grands ensembles constitue l'une des pistes pour améliorer les performances de tri dans l'habitat vertical. L'implantation de B.E. a ainsi permis de collecter 61,72 tonnes de verre (alors que les tonnages étaient quasi inexistantes auparavant). Soit 1% du tonnage total.

Commune	population	collecte apport volontaire	collecte en porte à porte	B.E	Total collecté
Andilly	2 013	0,00	70,70	0,00	70,70
Deuil-la-Barre	20 160	42,58	444,02	0,00	486,60
Eaubonne	22 882	83,56	527,14	0,94	611,64
Enghien-les-Bains	10 368	22,68	266,86	0,00	289,54
Ermont	27 494	136,96	471,40	10,68	619,04
Franconville	33 492	29,20	716,88	6,58	752,66
Grosly	7 385	37,25	155,74	0,00	192,99
Margency	2 587	4,46	76,74	0,00	81,20
Montigny-lès-Clis	17 183	0,00	312,24	0,00	312,24
Montlignon	2 427	2,73	87,34	0,00	90,07
Montmagny	13 090	46,52	182,44	0,00	228,96
Montmorency	20 599	70,54	485,80	0,36	556,70
Le Plessis-Bouchard	7 006	33,74	222,12	0,00	255,86
Saint-Gratien	19 226	79,16	336,36	30,08	445,60
Saint-Prix	6 767	31,66	197,22	0,00	228,88
Sannois	25 349	153,79	445,80	13,08	612,67
Soisy-sous-Mcy	16 802	71,48	375,66	0,00	447,14
Total	254 830	846,31	5 374,46	61,72	6 282,49

Ratio de collecte du verre (en kg/hab/an)



C- Le tri et stockage du verre

Le verre est stocké au sein de la société Val'Horizon, avant d'être acheminé pour valorisation vers l'usine de Saint Gobain Emballage (Verrerie de Vauxrot à Crouy (02)).



● Le cycle du verre



A- Organisation et tonnages

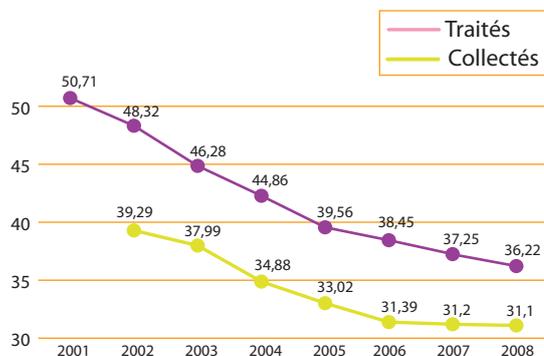
La chute des tonnages se confirme une nouvelle fois en 2008

Issus de l'activité domestique des ménages, les encombrants regroupent les mobiliers usagés, les matelas ou encore les appareils électroménagers. Trop volumineux ou trop lourds, ils ne sont pas pris en charge par les collectes usuelles et bénéficient d'un traitement spécifique.

Plus de 2/3 des communes effectuent des apports directs à Montlignon, ce qui explique les différences parfois importantes entre le tonnage collecté et le tonnage traité.

Par ailleurs certaines communes ont recours aux prestations exceptionnelles pour évacuer des déchets déposés en dehors des périodes de collecte.

Evolution du ratio moyen de collecte et de traitement des encombrants. (en kg/hab/an)



Commune	population	Fréquence de collecte/an	Tonnages collectés	Apports ville	Prestations exceptionnelles	Tonnages traités *
Andilly	2 013	4	68,02	6,96	0,00	74,98
Deuil-la-Barre	20 160	12	654,54	0,00	1,02	655,56
Eaubonne	22 882	12	873,94	154,26	0,42	1 028,62
Enghien-les-Bains	10 368	12	302,64	44,28	6,50	353,42
Ermont	27 494	12	721,46	59,90	2,62	783,98
Franconville	33 492	12	871,80	385,26	4,74	1 261,80
Groslay	7 385	12	259,26	0,00	0,00	259,26
Margency	2 587	4	51,62	0,00	2,20	53,82
Montigny-lès-Clis	17 183	12	475,18	0,00	0,00	475,18
Montlignon	2 427	12	111,24	11,74	0,00	122,98
Montmagny	13 090	12	481,18	153,38	2,50	637,06
Montmorency	20 599	12	637,38	20,02	3,02	660,42
Le Plessis-Brd	7 006	4	107,40	53,06	0,00	160,46
Saint-Gratien	19 226	12	608,40	15,74	0,00	624,14
Saint-Prix	6 767	12	251,16	63,69	0,84	315,69
Sannois	25 349	12	859,76	84,94	0,78	945,48
Soisy-sous-Mcy	16 802	12	590,94	226,26	0,78	817,98
Total	254 830		7 925,92	1 279,49	25,42	9 230,83

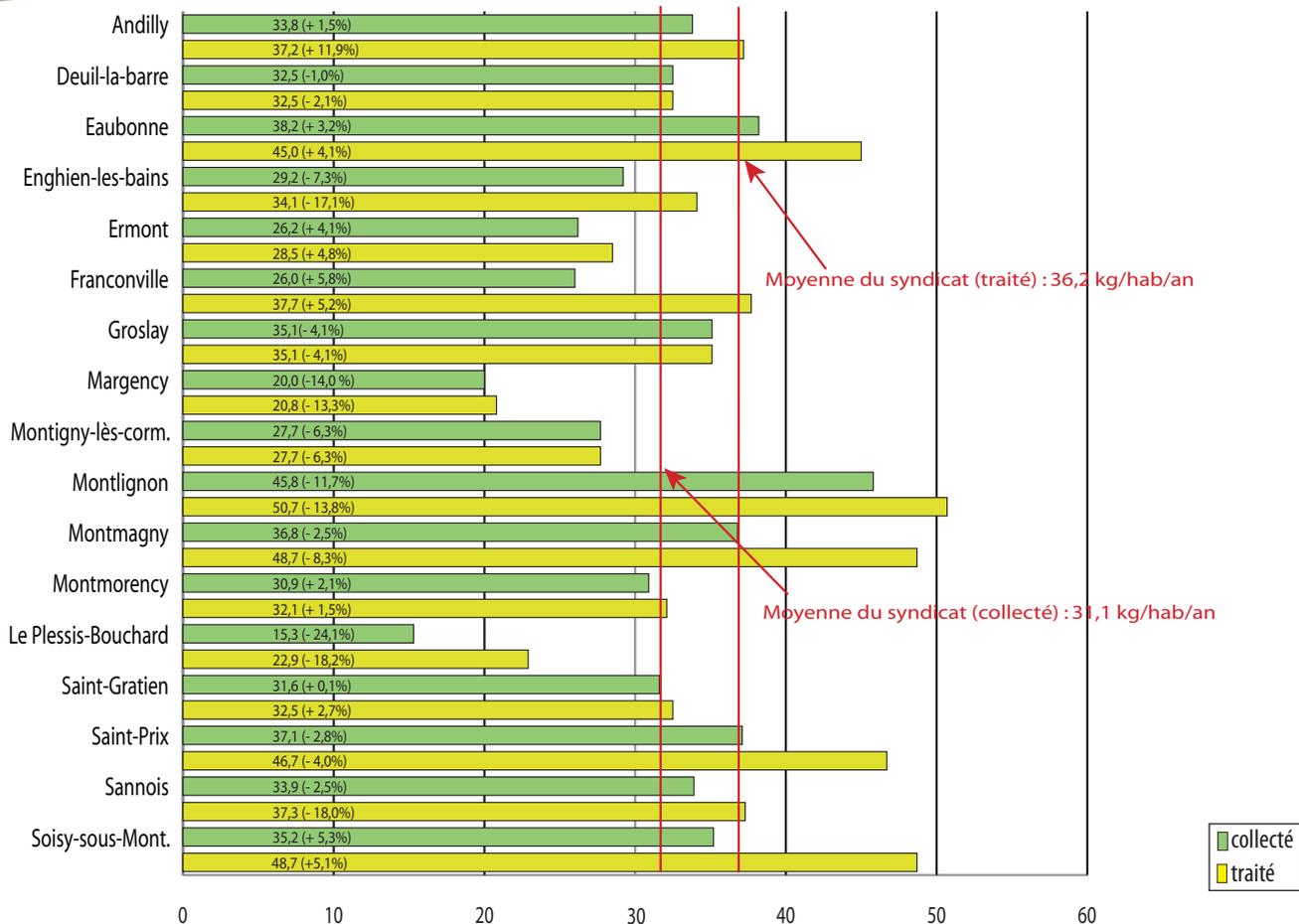
* tonnages collectés, apport ville et prestations exceptionnelles

Les tonnages d'encombrants collectés : **7 925,92 t** ont diminué de 0,31 % soit une baisse de 24,32 tonnes par rapport à 2007.

Le tonnage d'encombrants traités (hors Eco-site) : **9 230,83 t** a baissé de 2,75 % soit 260,71 tonnes par rapport à 2007, sans qu'un transfert ne soit constaté sur l'Eco-site, dont le tonnage d'encombrants réceptionnés baisse également.



Ratio de collecte et de traitement des encombrants (en kg/hab/an)



B-Le traitement des encombrants



Le traitement des encombrants a concerné l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude.

Aux tonnages collectés en porte à porte il convient de rajouter les tonnages apportés directement par certaines communes en provenance des Centres Techniques Municipaux ou enlèvements particuliers (brocantes ...).

Le tonnage total d'encombrants traité en 2008 est de 9 230,83 tonnes (hors Eco-site).

Les encombrants font l'objet d'un déferrailage, les ferreux sont broyés sur le site de Montlignon puis envoyés vers les filières de récupération (20 %). Les autres encombrants sont évacués vers un C.E.T. (Centre d'Enfouissement Technique) de classe II.



A- Eco-site

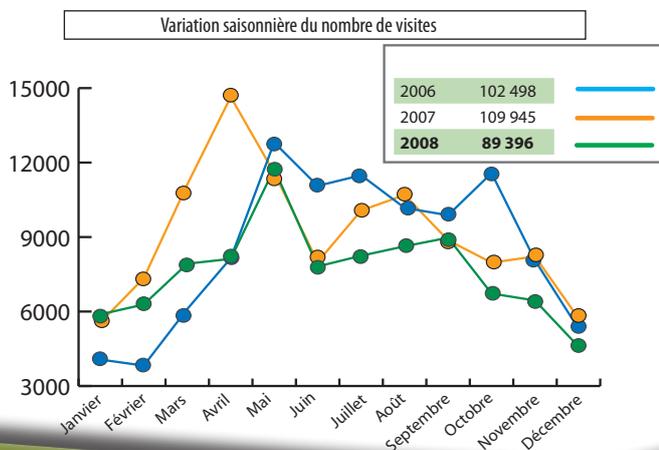
Le Syndicat dispose à ce jour d'un seul Eco-site (ou déchèterie) situé sur la commune du Plessis-Bouchard.



-Fréquentation :

L'exploitation de l'Eco-site du Plessis-Bouchard a débuté le 22 juillet 2004. On compte actuellement en moyenne entre 8000 et 9000 visites par mois.

Commune	population	Rapport à la population totale du Syndicat	Nombre de visites	Pourcentage de visite
Andilly	2 013	0,79%	424	0,47%
Deuil-la-Barre	20 160	7,90%	1 360	1,52%
Eaubonne	22 882	8,96%	6 587	7,37%
Enghien-les-Bains	10 368	4,06%	1 632	1,83%
Ermont	27 494	10,77%	10 683	11,95%
Franconville	33 492	13,12%	22 352	25,00%
Groslay	7 385	3,07%	254	0,28%
Margency	2 587	1,01%	774	0,87%
Montigny-lès-Clis	17 183	6,73%	9 670	10,82%
Montlignon	2 427	0,95%	996	1,11%
Montmagny	13 090	5,13%	519	0,58%
Montmorency	20 599	8,07%	1 090	1,22%
Le Plessis-Brd	7 006	2,74%	15 756	17,62%
Saint-Gratien	19 226	7,53%	3 141	3,51%
Saint-Prix	6 767	2,65%	6 970	7,80%
Sannois	25 349	9,93%	5 208	5,83%
Soisy-sous-Mcy	16 802	6,58%	1 980	2,21%
Total	254 830	100,00%	89 396	100,00%

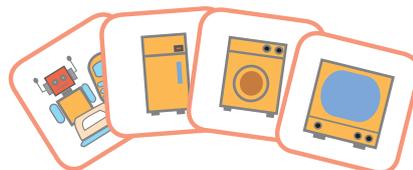


- Tonnages:

Le tonnage global hors Déchets Dangereux des Ménages (DDM) est de 10 218,08 tonnes en 2008, contre 10 867,49 t en 2007 soit une diminution de 5,97 %. Le nombre de visite a également diminué (89 396 en 2008 contre 109 800 visites en 2007).

Flux	Tonnages	Evolution	Nombre de rotation de bennes
Déchets verts	1 716,34	7,49%	576
Gravats	3 699,09	-17,91%	405
Encombrants	860,26	-25,21%	336
Cartons	83,82	1,01%	115
Papiers	39,96	N.S.	11
Ferrailles	221,36	-0,32%	66
Bois	972,96	1,97%	306
Plâtres	2 365,48	0,44%	299
D.E.E.E	258,81	109,21%	
Total	10 218,08	-7,03%	2 114

La filière des **D.E.E.E.** (Déchets d'équipements électriques et électroniques) a été mise en place en juillet 2007. Il s'agit des écrans, du gros électroménager froid et hors froid, et des petits appareils en mélange. Ils sont envoyés vers un centre de traitement spécialisé pour y être recyclés. La collecte de ces déchets en 2008 (**258,81t**) a induit une baisse significative des tonnages d'encombrants et de ferrailles.



L'Eco-site du Plessis-Bouchard reçoit également les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ; à noter que pour les communes les plus proches de l'Eco-site, ce système remplace le camion DEMETOX qui stationnait en un point de la commune à intervalle régulier.

166,167 tonnes de déchets toxiques (DDM) ont été déposés sur l'Eco-site en 2008 contre 163,506 t en 2007 soit une légère hausse de 1,6%.

La quantité de piles collectée par l'entreprise Corepile sur l'Eco-site a été de 2,577 tonnes. La quantité d'huile collectée par la SEVIA-S.R.R.H.U. est de 17,73 tonnes.



B- Enlèvements de bennes

En 2008 dix communes ont bénéficié de façon permanente (bennes fixes) du service de mise à disposition transport et traitement du contenu des bennes dans leur Centre Technique Municipal (CTM) ou autres services communaux (espaces verts).



	Tout venant		Déchets verts		Gravats/inertes		Cartons	
	Nb rotation	Tonnages	Nb rotation	Tonnages	Nb rotation	Tonnages	Nb rotation	Tonnages
Bennes fixes								
Deuil-la-Barre	125	463,42	54	152,77			0	0
Ermont	109	234,28	55	155,62	5	21,34	11	3,72
Franconville	7	17,78	6	17,92				
Groslay	48	118,76	53	93	19	135,04		
Montigny-lès-Cls	93	171,98	42	70,66	2	9,58		
Montmagny	2	19,24			3	22,9		
Montmorency	81	214,79	12	18,44	10	83,84	10	2,1
Saint Gratien	54	123,6	107	222	5	39,54		
Sannois	215	526,62	95	235,1	19	186,44		
Soisy-sous-Mcy	23	54,28			0	0		
Bennes exceptionnelles								
Eaubonne	3	4,18						
Saint prix								
Total	760	1948,93	424	965,51	63	498,68	21	5,82

Quatre flux sont principalement concernés par ce service : déchets verts, gravats, tout-venant et cartons.

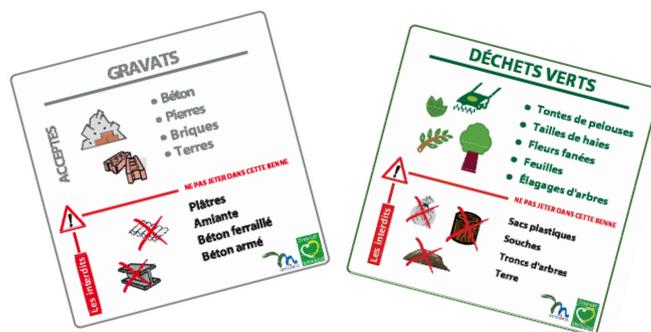
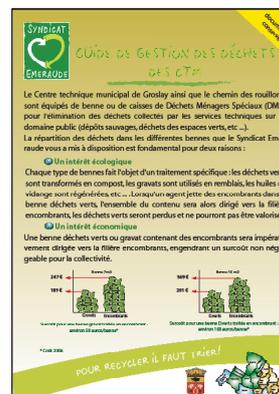
Rappelons que le marché offre des possibilités pour les ferrailles et le papier.

On constate une augmentation des tonnages (3431,38 tonnes de tonnages global en 2008 soit + 170,42t) de 5,23% par rapport à 2007 (3 260,96tonnes), notamment pour les déchets verts.

Trois communes ont bénéficié de l'enlèvement ponctuel de pneus: Deuil-la-Barre (1,45 t), Saint prix (1,85 t), Montigny-lès-Cormeilles (4,78 t).

Deux communes utilisent une benne pour les papiers : Franconville : 0,72 tonnes et Ermont : 0,64 tonnes.

Afin de sensibiliser les agents techniques des communes à la séparation des différentes catégories de déchets, des séances de formation sont organisées par le Syndicat Emeraude. A cette occasion un guide est remis à chaque agent et une maquette de panneaux signalétiques est proposée.



C- Les déchets ménagers spéciaux (hors Eco-site)

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures ... par le service Démétox (collecte des Déchets Ménagers Spéciaux) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées.

Cette collecte est réalisée grâce à un véhicule spécifique; des bordereaux de suivi des déchets sont établis à chaque enlèvement. Les déchets toxiques sont également collectés via des modules (contenants de différentes capacités) installés dans les Centres Techniques Municipaux des communes qui en font la demande.

Le tonnage traité a été en 2008 de 81,882 tonnes (hors Eco-site) soit une hausse de 2,27 % par rapport à 2007.

N.B : le tonnage total (avec l'Eco-site) de ces déchets dangereux des ménages s'élève à 248 tonnes soit environ 1 kg/hab/an.



Commune	population	Apport direct en kg	Module * CTM en kg	Cumul
Andilly	2 013	1 979,00	307,00	2 286,00
Deuil-la-Barre	20 160	5 394,00	3 435,00	8 829,00
Eaubonne	22 882	0,00	2 727,00	2 727,00
Enghien-les-B.	10 368	3 286,00	1 304,00	4 590,00
Ermont	27 494	0,00	1 336,00	1 336,00
Franconville	33 492	0,00	3 215,00	3 215,00
Groslay	7 385	3 180,00	3 165,00	6 345,00
Margency	2 587	747,00	0,00	747,00
Montigny-lès-Clis	17 183	0,00	3 959,00	3 959,00
Montlignon	2 427	823,00	0,00	823,00
Montmagny	13 090	4 425,00	5 337,00	9 762,00
Montmorency	20 599	3 630,00	8 522,00	12 152,00
Le Plessis-Brd	7 006	0,00	3 047,00	3 047,00
Saint-Gratien	19 226	2 415,00	4 449,00	6 864,00
Saint-Prix	6 767	0,00	1 624,00	1 624,00
Sannois	25 349	0,00	4 636,00	4 636,00
Soisy-sous-Mcy	16 802	8 940,00	0,00	8 940,00
Total	254 830	34 819,00	47 063,00	81 882,00

D- Collecte des déchets verts

Actuellement, seule la commune de Franconville bénéficie d'une collecte différenciée des déchets végétaux. De nombreuses communes procèdent à des apports directs de végétaux sur le site de Montlignon.

Les tonnages de déchets verts traités ont augmenté de 2,97 % par rapport à 2007 soit 68,37 tonnes.

Commune	Tonnages collectés	Tonnages traités *
Andilly	0,00	6,76
Deuil-la-barre	0,00	0,00
Eaubonne	0,00	263,46
Enghien-les-Bains	0,00	60,98
Ermont	0,00	91,70
Franconville	744,06	1 102,14
Groslay	0,00	0,00
Margency	0,00	59,16
Montigny-lès-Cormeilles	0,00	1,22
Montlignon	0,00	3,38
Montmagny	0,00	98,06
Montmorency	0,00	260,90
Le Plessis-Bouchard	0,00	117,38
Saint-Gratien	0,00	6,62
Saint-Prix	0,00	99,28
Sannois	0,00	8,06
Soisy-sous-Montmorency	0,00	189,96
Total	744,06	2 369,06

* comprenant les apports directs des communes à Montlignon



E-Le traitement des matériaux de l'Eco-site, des CTM, collecte et apports directs de DMS et Déchets verts

Une filière de traitement et de valorisation a été mise en place pour chaque matériau réceptionné.



Les Déchets verts : (5 050,91 tonnes)

Ceux-ci sont acheminés vers la plate-forme de traitement des déchets verts située sur le site de Montlignon, à une distance d'environ 9 kilomètres de l'Eco-site, où ils subissent un broyage puis une fermentation-maturation en vue d'une valorisation agronomique.



Les cartons et les ferrailles : (cartons : 89,64 tonnes, ferrailles : 221,36 tonnes)

Ces matériaux sont transportés sur le site Val'Horizon de Montlignon et intégrés dans les filières de recyclage matière existantes.



Les gravats inertes : (4 197,77 tonnes)

Ils sont évacués vers le poste de transfert Fayolle à Argenteuil puis dirigés par péniche dans un C.E.T. de classe III, où ils sont enfouis après retraits des matériaux valorisables (bétons, pierres ...).



Plâtres : (2 365,48 tonnes)

Ils sont évacués vers un C.E.T. de classe II agréé (site d'Attainville et Epinay-Champlâtreux).



Les encombrants : (2 809,19 tonnes)

Ils sont acheminés sur la nouvelle chaîne de tri des encombrants située sur le site Val'Horizon de Montlignon. Cette chaîne permet une valorisation accrue sur ce type de déchets par le retrait des petites ferrailles, du bois et du carton. Le résidu est éliminé en C.E.T. de classe II agréé (site d'Attainville).



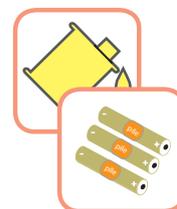
Les Déchets toxiques (DDM ou DMS) : (248 tonnes)

Le traitement des déchets toxiques est assuré par la société SARP industries à Limay (78). Il s'agit de traitement par incinération, de traitement physico-chimique ou de régénération.



Le bois : (9 72,96 tonnes)

Il est acheminé sur la plate-forme de broyage de Montlignon où il est expédié sur des usines de régénération afin d'être valorisé dans la fabrication de panneaux d'aggloméré.



Les huiles (17,73 tonnes) et piles (2,577 tonnes)

Les huiles sont collectées et traitées par la société SEVIA -S.R.R.H.U. et les piles par la société COREPILE.



III-6 Synthèse

A - tonnages globaux

Le tonnage a été en 2008 de 125 376 tonnes tous déchets confondus, soit 492 kg/hab/an dont 40,83 kg/hab/an provenant de l'Eco-site.

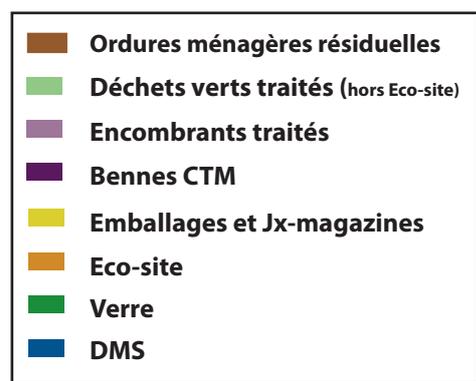
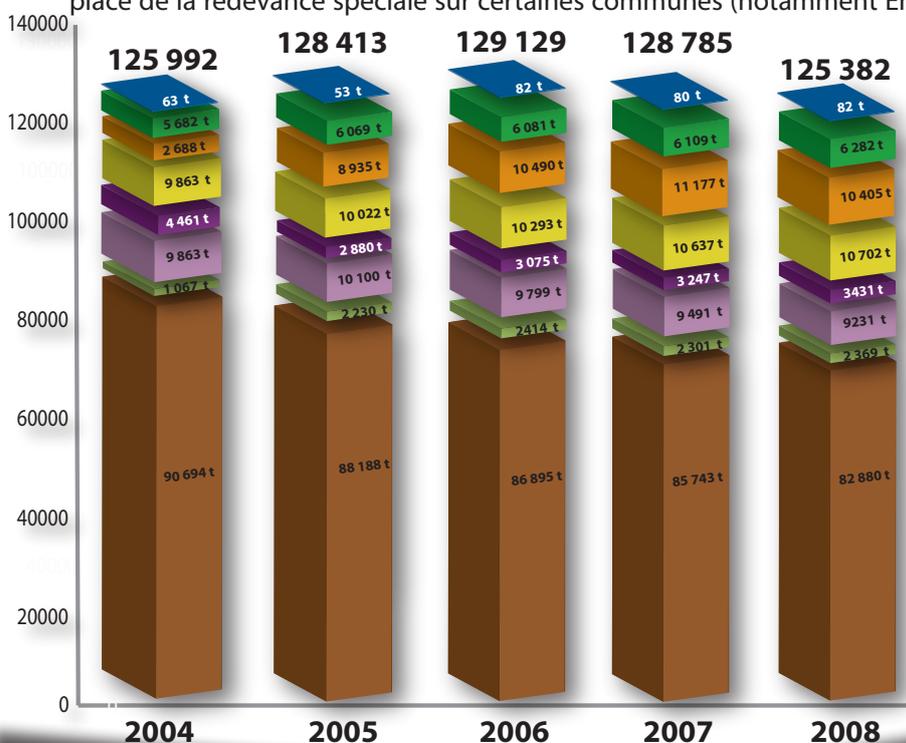
Commune	OM et marchés traités	Déchets verts traités	Encombrants traités	Bennes CTM	Emballages et Jx-magazines	Verre	DMS	Total
Andilly	1 132,32	6,76	74,98		120,7	70,7	2,286	1 407,75
Deuil-la-Barre	6 731,48	0	655,56	617,64	907,17	486,6	8,829	9 407,28
Eaubonne	7 305,34	263,46	1 028,62	4,18	1 108,52	611,64	2,727	10 324,49
Enghien-les-Bains	3 881,68	60,98	353,42		452,16	289,54	4,590	5 042,37
Ermont	8 495,97	91,7	783,98	418,6	870,83	619,04	1,336	11 281,46
Franconville	8 496,46	1 102,14	1 261,8	36,42	1 332,18	752,66	3,215	12 984,88
Groslay	2 578,34	0	259,26	346,8	369,3	192,99	6,345	3 753,04
Margency	950,90	59,16	53,82		1 75,22	81,2	0,747	1 321,05
Montigny-lès-Cormeilles	5 954,80	1,22	475,18	257	698,26	312,24	3,959	7 702,66
Montlignon	876,96	3,38	122,98		145,1	90,07	0,823	1 239,31
Montmagny	4 282,80	98,06	637,06	42,14	350,46	228,96	9,762	5 649,24
Montmorency	7 284,63	260,9	660,42	319,17	902,22	556,7	12,152	9 996,19
Le Plessis-Boucharde	2 357,39	117,38	160,46		447,36	255,86	3,047	3 341,50
Saint-Gratien	6 520,37	6,62	624,14	385,14	697,22	445,6	6,864	8 685,95
Saint-Prix	2 456,42	99,28	315,69	1,85	386,38	228,88	1,624	3 490,12
Sannois	8 019,61	8,06	945,48	948,16	968,12	612,67	4,636	11 506,74
Soisy-sous-Montmorency	5 554,86	189,96	817,98	54,28	770,42	447,14	8,940	7 843,58
Total	82 880,33	2 369,06	9 230,83	3 431,38	10 701,62	6 282,49	81,882	114 977,59
Avec Eco-site (10 404,55)								125 382,14

La production globale de déchets a chuté de 2,64 % (soit environ 3403 tonnes) par rapport à 2008, passant ainsi sous le niveau de production de 2004. L'augmentation des tonnages depuis 2004, qui avait été provoquée par l'ouverture de l'Eco-site en juillet et la montée en puissance de la collecte sélective, a donc été compensée par plusieurs facteurs : - une diminution importante de la production d'ordures ménagères ; - 8,61 % par rapport à 2004 soit 7 814 tonnes, la mise en place de la redevance spéciale sur certaines communes (notamment Enghien-les-Bains), l'apport des déchets verts sur

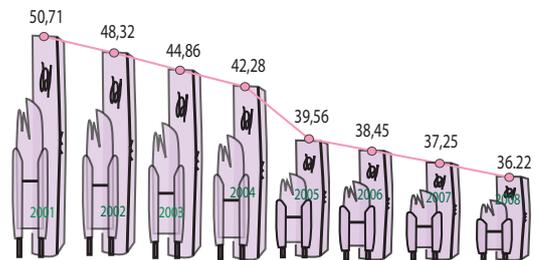
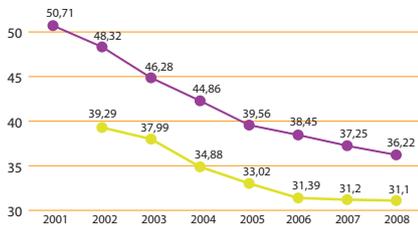
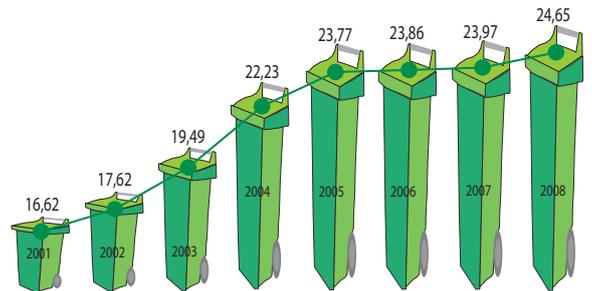
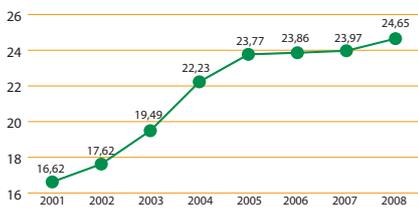
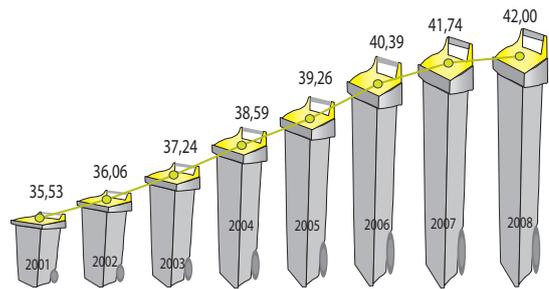
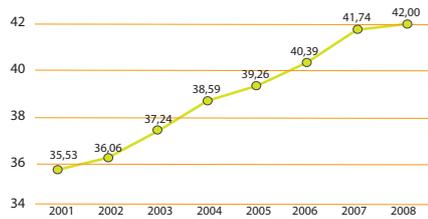
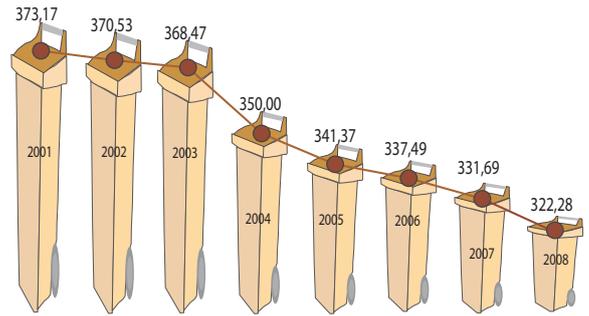
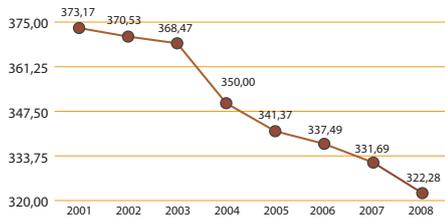
l'Eco-site (pour les communes les plus proches) auparavant mélangés aux ordures ménagères.

- une chute des tonnages d'encombrants traités : - 6,4 % (- 632 tonnes).

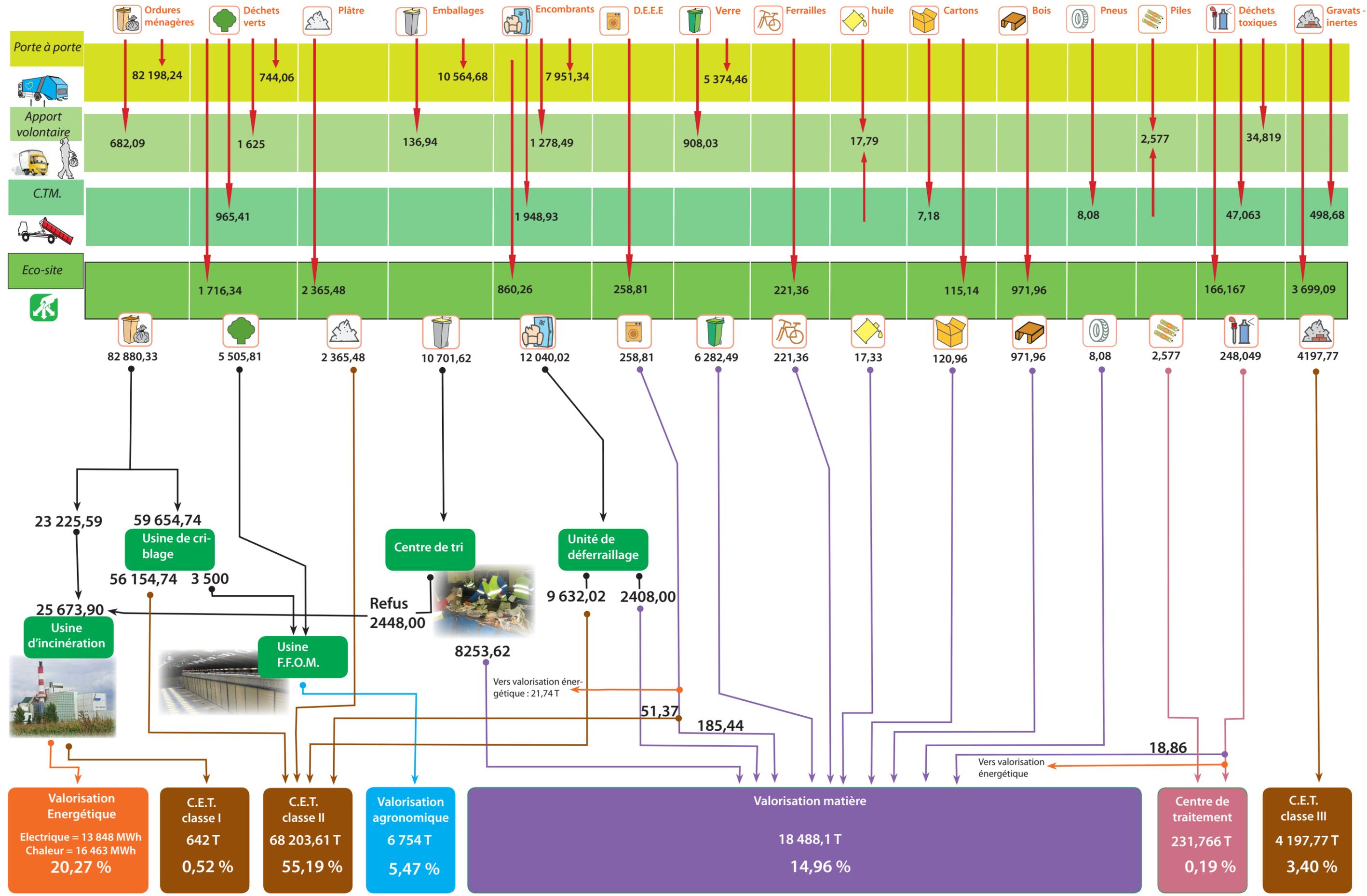
- une stabilisation des tonnages provenant de l'Eco-site.



Evolution des ratios de déchets produits en kg/hab/an



BILAN MATIERE



Valorisation Energétique
 Electrique = 13 848 MWh
 Chaleur = 16 463 MWh
20,27 %

C.E.T. classe I
 642 T
0,52 %

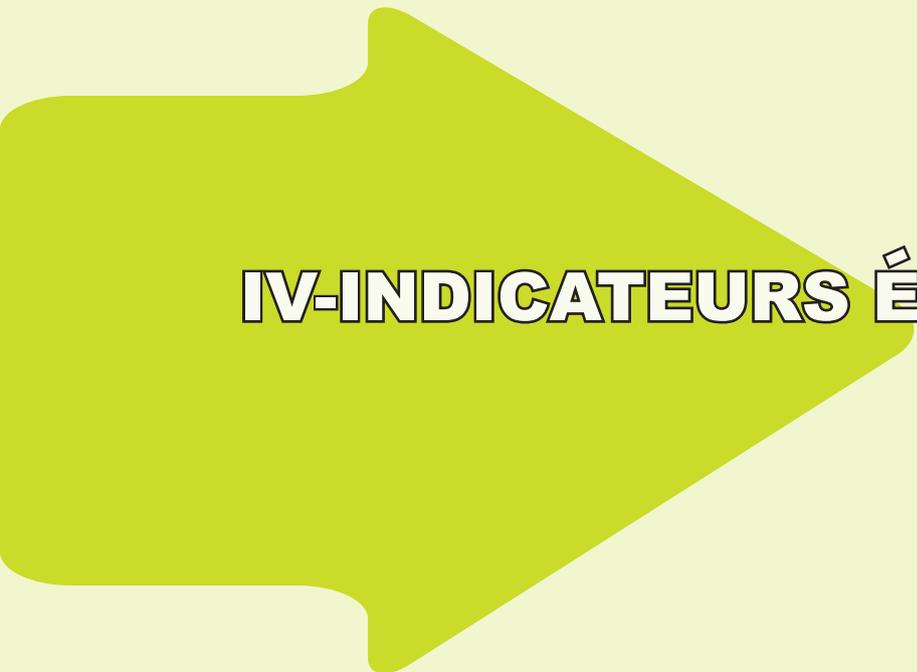
C.E.T. classe II
 68 203,61 T
55,19 %

Valorisation agricole
 6 754 T
5,47 %

Valorisation matière
 18 488,1 T
14,96 %

Centre de traitement
 231,766 T
0,19 %

C.E.T. classe III
 4 197,77 T
3,40 %



IV-INDICATEURS ÉCONOMIQUES

IV-Indicateurs économiques

La loi de finances pour 1999 a permis une modification du taux de TVA applicable aux prestations de collecte et de traitement des déchets lorsqu'une collectivité met en place la collecte sélective multi-matériaux avec un contrat de garantie de reprise.

Le détail des coûts est donné en € HT, le taux de TVA étant de 5,5% sur l'ensemble des prestations en raison de la mise en place de la collecte sélective des emballages.

Le coût total de l'ensemble des prestations de collecte et de traitement (art 611) représente un montant total brut de 23 186 945,76 € TTC (+2,7 % par rapport à 2007).

IV-1 Dépenses

Le coût global de fonctionnement a été d'environ 24,6 M€ en 2008 dont 23,5 M€ de prestations privées.

DEPENSES	
Section de fonctionnement	24 630 721,09
dont charges à caractère général (ch 011)	23 500 854,04
et autres charges (ch 012,022,023,65,66,67,68)	1 129 867,05
Section d'investissement	681 337,66
TOTAL DEPENSES	25 312 058,75

IV-2 Recettes

● Les recettes accessoires

Destinées à couvrir les dépenses, les recettes sont issues:

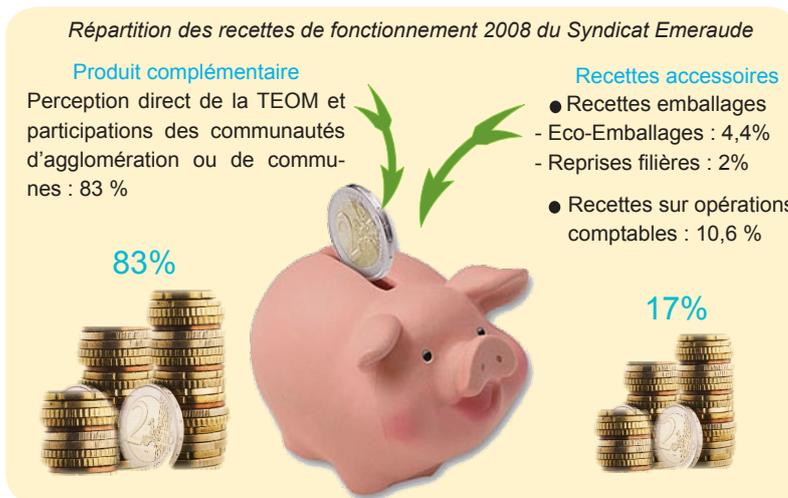
- des matériaux recyclés provenant de la collecte sélective versées à la fois par Eco-Emballages et par les filières de recyclage ;
- du résultat de l'année N-1 ;
- du montant de la redevance spéciale (déchets industriels et commerciaux banals);
- des éventuelles subventions.

RECETTES	
Section de fonctionnement	27 072 264,82
dont dotations, subventions et participations (ch 7478) et autres produit de gestion courante (ch 758) constituant les recettes matières issues de la collecte sélective	1 750 512,17
et autres recettes (ch 013,66,70,72,73, 74711, 7473, 7474, 6459, 6611,76,77,78,79)	25 321 752,65
Section d'investissement	1 995 844,26
dont Résultat exercice N-1	1 374 492,35
TOTAL RECETTES	26 068 109,08



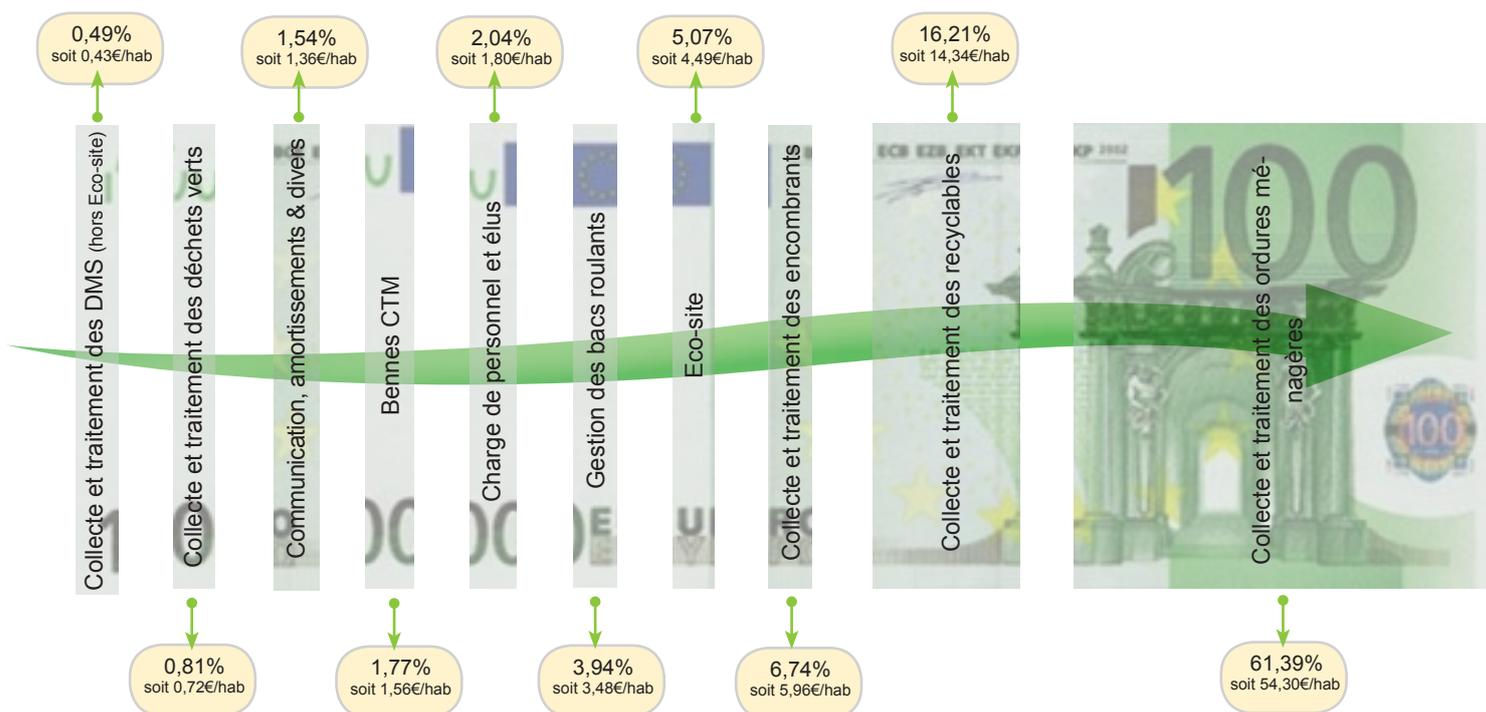
● Le produit complémentaire

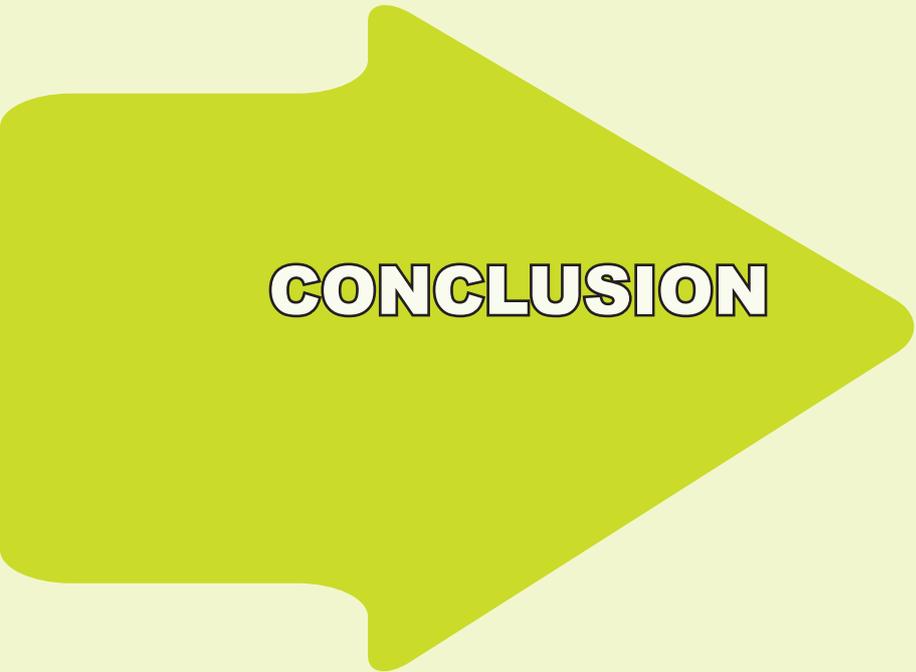
L'autre ressource demandée aux habitants va servir de base à l'élaboration par les services fiscaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



IV-3 Coût net du service

Répartition des coûts net en pourcentage et en €/hab/an en 2008





CONCLUSION

Conclusion

D'un point de vue économique, le résultat 2008 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de : **2 441 543,73 €** et un excédent d'investissement de **1 314 506,60 €** (hors RAR) .

D'un point de vue technique, les bonnes tendances des années précédentes depuis 2002 se sont confirmées en 2008, à savoir une baisse globale de la production de déchets ménagers tous flux confondus (hors déchèterie), avec en particulier une baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants.

La baisse peut s'expliquer par :

- les productions externalisées,
- les efforts de tri,
- la prise de conscience du déchet qui est souvent la conséquence du point précédent et qui se traduit par une réduction à la source (compostage individuel, D.E.E.E., ...)
- la situation économique.

L'autre point positif est l'augmentation continue des quantités de matériaux collectés sélectivement obtenue par le renforcement d'actions ciblées de communication. On constate également, que les apports sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard se maintiennent à un niveau élevé au détriment des collectes au porte à porte.

Par ailleurs, des efforts de tri dans les CTM ont conduit à augmenter fortement la part de déchets triés et valorisés, en particulier les déchets verts.

Des écarts importants subsistent toujours entre certaines communes du Syndicat, en particulier en raison d'une typologie d'habitat différente.

Les axes de réflexion à poursuivre en 2009, visant à une meilleure gestion du service, sont principalement les suivants :

- Accélération de la politique de communication sur la réduction des déchets à la source (D.E.E.E., déchets verts ...) et de la prévention.

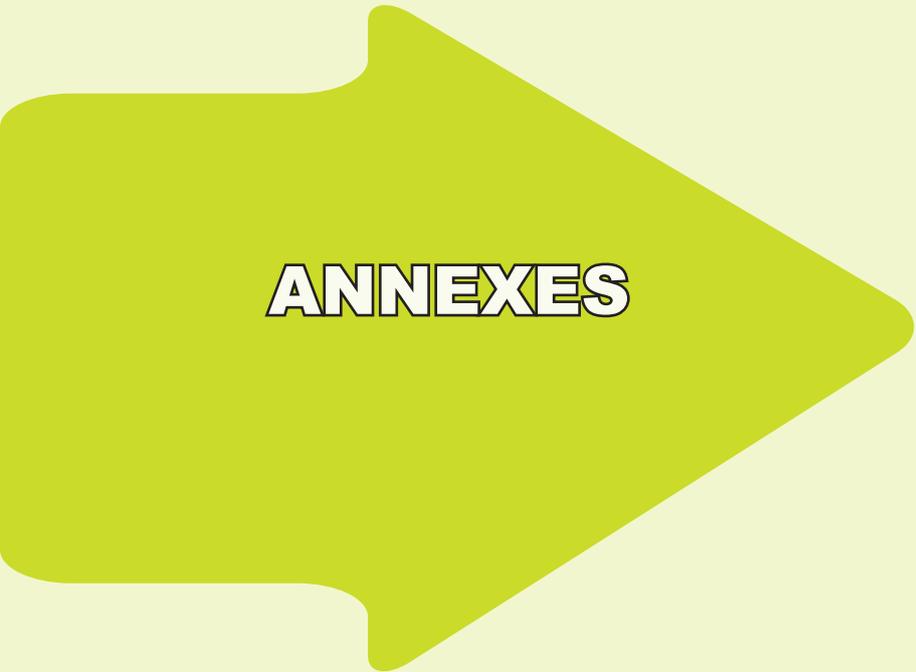
- mise en place de la collecte sélective du papier dans les écoles et les administrations,

- actions de sensibilisation des techniciens des C.T.M. afin de mieux séparer les flux dans les bennes mises à leur disposition,

- renforcement de la communication sur la collecte sélective auprès des habitants et en particulier sur les erreurs de tri, grâce à l'accueil d'un nouvel «animateur qualité» au sein du Syndicat Emeraude.

- actions de sensibilisation pour améliorer les quantités de verre collectées sélectivement.





ANNEXES

TONNAGES - 2008

TONNAGES 2008	Andilly	Deuil	Eaubonne	Enghien	Ermont	Franconville	Groslay	Margency	Montigny
Collecte OM	1 132,32	6 731,04	7 305,34	3 879,48	8 179,60	8 367,58	2 578,34	950,90	5903,86
Collecte OM bornes					37,80	80,90			
Collecte marchés					278,57	44,02			50,52
Collecte des encombrants	68,02	654,54	873,94	302,64	721,46	871,80	259,26	51,62	475,18
Prestations exceptionnelles OM*		0,44		2,20		3,96			0,42
Prestations exceptionnelles encombrants*		1,02	0,42	6,50	2,62	4,74		2,20	
Collecte du verre (PAPet AV)	70,70	486,60	611,64	289,54	619,04	752,66	192,99	81,20	312,24
Collecte des déchets verts						744,06			
Traitement des OM avec p. except.	1 132,32	6 731,48	7 305,34	3 881,68	8 217,40	8 452,44	2 578,34	950,90	5 904,28
Traitement des encombrants	74,98	655,56	1 028,62	353,42	783,98	1 261,80	259,26	53,82	475,18
Traitement des marchés					278,57	44,02			50,52
Collecte sélective emb	120,70	907,17	1 108,52	452,16	859,55	1 319,18	369,30	175,22	698,26
Collecte sélective bornes enterrées					11,28	13,00			
Collecte et traitement des DMS (AV et CTM)	2,286	8,829	2,727	4,590	1,336	3,215	6,345	0,747	3,959
Traitement des déchets verts	6,7600		263,460	60,980	91,700	1 102,14	0,000	59,160	1,22
Collecte et traitement des bennes à gravats**					21,34		135,04		9,58
Collecte et traitement bennes tout venant**		463,42	4,18		234,28	17,78	118,76		171,98
Collecte et traitement des bennes à déchets verts**		152,77			155,52	17,92	93,00		70,66
Collecte et traitement des pneus**		1,45							4,78
Collecte et traitement bennes papier carton**					4,36	0,72			

S/TOTAL	TOTAL
45 028,46	81 444,72
118,70	682,09
373,11	746,00
4 278,46	7 925,92
7,02	7,52
17,50	25,42
3 416,61	6 282,49
744,06	744,06
45 154,18	82 134,33
4 946,62	9 230,83
373,11	746,00
6 010,06	10 564,68
24,28	136,94
6 034,34	10 701,62
34,03	81,882
1 585,42	2 369,060
165,96	498,68
1 010,40	1 948,33
489,87	965,41
6,23	8,08
5,08	7,18
	114 973,89

*facturées à l'heure
 ** facturés à l'enlèvement
 *** avec compacteur

3427,68
 10 407,66
 82 880,33

9 959,27
 448,39
125 381,55

TONNAGES 2008	Montlignon	Montmagny	Montmorency	Le Plessis	St Gratien	St Prix	Sannois	Soisy-s/Mont
Collecte OM	876,96	4 282,80	7 218,92	2 237,54	6 151,93	2 456,42	7 705,72	5 485,97
Collecte OM bornes enterrées			13,00		368,44		181,95	
Collecte des marchés			52,21	119,85			131,94	68,89
Collecte encombrants	111,24	481,18	637,38	107,40	608,40	251,16	859,76	590,94
Prestations exceptionnelles OM*			0,50					
Prestations exceptionnelles encombrants*	0,00	2,50	3,02			0,84	0,78	0,78
Collecte du verre (PAPet AV)	90,07	228,96	556,70	255,86	445,60	228,88	612,67	447,14
Traitement des OM avec p. except.	876,96	4 282,80	7 232,42	2 237,54	6 520,37	2 456,42	7 887,67	5 485,97
Traitement encombrants	122,98	637,06	660,42	160,46	624,14	315,69	945,48	817,98
Traitement marchés			52,21	119,85			131,94	68,89
Collecte sélective emb	145,10	350,46	901,10	447,36	618,50	386,38	935,30	770,42
Collecte sélective bornes enterrées			1,12		78,72		32,82	
TRI emb								
Collecte et traitement des DMS	0,823	9,762	12,152	3,047	6,864	1,624	4,636	8,940
Traitement des déchets verts	3,380	98,060	260,900	117,380	6,620	99,280	8,060	189,960
Collecte et traitement des bennes à gravats**		22,90	83,84		39,54		186,44	
Collecte et traitement bennes tout venant**		19,24	214,19		123,60		526,62	54,28
Collecte et traitement des bennes à déchets verts**			18,44		222,00		235,10	
Collecte et traitement des pneus**						1,85		
Collecte et traitement bennes carton**			2,10					

*facturées à l'heure
 ** facturés à l'enlèvement

36 416,26
563,39
372,89
3 647,46
0,50
7,92
2 865,88
36 980,15
4 284,21
372,89
4 554,62
112,66
4 667,28
47,85
783,64
332,72
937,93
475,54
1,85
2,10

COUTS DU SERVICE(TTC) 2008

COUTS DU SERVICE 2008	Andilly	Deuil	Eaubonne	Enghien	Ermont	Franconville	Groslay	Margency	Montigny
Collecte des OM et marchés	76 327,81	453 728,24	492 440,85	261 509,31	590 925,16	585 139,16	173 801,62	64 098,59	411 211,97
Surcoûts collecte		0,00	0,00	37 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Collecte OM bornes enterrées					1 526,97	3 268,03			
Collecte des encombrants	4 364,51	41 998,63	61 636,15	23 422,76	50 882,23	61 485,22	16 635,44	3 312,20	42 942,63
Collecte du verre	12 558,47	81 147,62	98 153,16	48 614,84	91 627,32	129 252,34	29 655,42	13 869,77	55 463,30
Collecte et traitement des DMS	3 832,75	17 225,45	2 688,59	9 079,95	1 588,38	2 499,34	6 615,68	2 199,61	3 419,09
Prestations exceptionnelles encombrants		335,72	98,61	3 732,01	2 491,78			370,75	251,20
Traitement des OM et des marchés	112 485,13	668 624,17	725 572,35	385 531,28	843 789,21	843 928,49	256 127,73	94 417,71	491 933,97
Traitement des encombrants avec TGAP	7 777,50	67 999,67	106 696,28	36 659,41	81 320,36	130 883,49	26 892,42	5 582,62	49 289,28
Collecte des déchets verts						66 079,89			0,00
Traitement des déchets verts	257,60		10 039,56	2 323,74	3 494,38	41 998,81	0,00	2 254,39	46,49
Collecte sélective emb	25 137,89	188 934,07	230 868,74	94 170,26	179 016,37	274 742,39	76 913,21	36 492,64	145 424,90
Collecte sélective emb bornes enterrées					1 171,71	1 350,38			2 522,09
Tri	24 797,88	185 869,32	227 405,86	93 265,46	180 535,32	273 481,86	75 609,31	35 781,07	142 498,17
Bennes CTM + compacteur		62 867,70	1 224,63		58 991,81	5 496,55	35 213,46		47 411,62
Entretien maintenance des bacs OM	3 488,89	34 107,83	27 816,62	728,08	10 930,02	41 151,05	10 223,21	4 425,03	20 959,81
Entretien maintenance des bacs collecte sélective	2 407,49	18 317,07	20 005,53	8 946,85	19 065,19	33 223,34	7 388,64	2 767,89	12 814,92
Eco-site	6 691,92	67 018,94	124 442,06	34 466,88	149 524,08	182 143,76	24 550,34	8 600,10	93 448,47
TOTAL brut EUROSTTC	280 127,84	1 888 174,43	2 129 088,99	1 039 780,83	2 264 388,51	2 678 615,88	739 626,48	274 172,37	1 517 115,82

S/TOTAL	TOTAL	€/hab
3 109 182,71	5 710 779,59	22,40
37 330,00	44 323,00	0,17
4 795,00	27 553,67	0,11
306 679,77	552 615,32	2,17
		0,00
560 342,24	1 003 207,64	3,93
49 148,84	110 691,34	0,43
7 280,07	8 986,42	0,04
4 422 410,04	8 132 604,89	31,89
513 101,03	957 491,84	3,75
66 079,89	66 079,89	0,26
60 414,97	90 276,82	0,35
1 251 700,47	2 200 280,03	8,63
2 522,09	14 224,68	0,06
1 239 244,25	2 200 358,93	8,63
211 205,77	398 185,25	1,56
153 830,54	271 866,25	1,07
124 936,92	215 698,28	0,85
690 886,55	1 143 480,70	4,48
	2 474,28	0,01
12 811 091,15	23 151 178,82	90,79

Fourniture sacs déchets verts						27 316,96				
Annuité bacs OM	1 752,48	17 477,47	14 245,20	271,13	5 374,58	36 596,44	5 223,63	2 269,02	10 899,19	
Annuité bacs CS	2 827,73	21 390,97	23 752,62	10 394,34	22 711,31	28 168,95	8 865,68	3 355,43	15 404,34	
Frais structure et communication+divers	6 372,95	63 824,50	72 442,07	32 824,03	87 043,19	106 032,25	23 380,16	8 190,18	54 399,62	
recettes	-27 159,86	-150 224,24	-198 806,99	-75 736,80	-109 451,03	-197 254,17	-67 606,40	-42 536,47	-101 149,55	
Reprise résultat N-1	-45 473,25	-204 350,38	-121 977,15	-105 748,44	-220 193,72	-496 363,94	-75 292,79	-31 759,18	-175 258,05	
Redevance spéciale										-18 743,44
TOTAL net EUROSTTC	218 447,89	1 636 292,75	1 918 744,74	825 743,70	2 049 872,84	2 164 368,93	634 196,76	213 691,35	1 321 411,37	

27 316,96	27 316,96	0,11
94 109,14	154 651,90	0,61
136 871,37	245 509,12	0,96
454 508,95	806 765,72	3,16
-969 925,51	-1 750 512,17	-6,86
-1 476 416,90	-2 599 139,19	-10,19
-94 784,83	-94 784,83	-0,37
11 077 555,16	19 940 986,33	78,20

255000

COUTS DU SERVICE 2008	Montigny	Montmagny	Montmorency	Le Plessis	St Gratien	St Prix	Sannois	Soisy-s/Mont
Collecte des OM avec marchés	59 114,62	288 696,44	507 971,64	172 315,11	414 691,39	165 583,20	573 901,64	419 322,84
Surcoûts collecte	0,00	0,00	6993	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Collecte bornes enterrées			525,15		14 883,48		7 350,04	
Collecte des encombrants	7 845,40	30 874,96	40 897,55	7 574,57	39 038,05	17 713,50	64 073,79	37 917,73
Collecte du verre	15 660,17	34 893,69	90 082,91	41 258,88	65 587,37	36 724,70	88 107,96	70 549,72
Collecte et traitement des DMS	2 290,08	13 690,36	14 493,99	1 873,75	10 938,15	1 251,14	7 253,24	9 751,790
Prestations exceptionnelles	0,00	746,53	565,38	0,00	0,00	172,57	123,26	98,61
Collecte de cartons					2 474,28			
Traitement des OM et des marchés	87 181,36	425 379,01	723 654,30	234 134,54	647 606,50	243 941,38	796 563,91	551 733,85
Traitement des encombrants+TGAP	12 756,42	66 080,70	68 503,78	16 644,13	64 740,54	32 745,77	98 072,37	84 847,10
Traitement des déchets verts	128,80	3 736,73	9 942,01	4 472,95	252,27	3 783,22	307,14	7 238,73
Collecte sélective	30 219,62	72 989,45	187 669,89	93 170,57	128 813,48	80 470,42	194 792,64	160 453,49
Collecte bornes enterrées			116,34		8 177,06		3 409,19	
tri	29 822,94	72 507,55	185 763,03	92 112,16	143 754,16	79 410,36	198 493,14	159 251,34
Bennes CTM		1 197,05	38 340,46		50 275,03	457,86	87 396,17	9 312,91
Entretien maintenance des bacs OM			36 085,04	5 272,55	19 920,28	9 646,65	28 715,84	18 395,35
Entretien me des bacs collecte sélective	2 615,64	9 779,19	17 820,35	7 511,81	12 983,11	6 951,10	19 089,72	14 010,44
Eco-site	8 068,20	43 515,77	68 478,33	38 101,61	63 913,99	36 801,83	137 858,66	85 855,76
TOTAL EUROSTTC	255 703,25	1 064 087,43	1 997 903,15	714 442,63	1 688 049,14	715 653,70	2 305 508,71	1 598 739,66
Annuité bacs OM			18 806,57	2 705,63	10 106,30	4 934,56	14 485,39	9 504,31
Annuité bacs CS	3 413,16	11 841,63	20 695,95	9 694,92	14 553,18	8 896,82	22 588,55	16 953,64
Frais structure et communication	7 683,63	41 441,60	65 214,33	22 180,28	60 867,55	21 423,63	80 252,34	53 193,41
recettes	-33 036,52	-36 244,27	-150 251,64	-106 601,21	-97 314,09	-83 018,36	-141 839,22	-132 281,35
Reprise résultat N-1	-52 623,78	-150 180,61	-107 595,33	-59 844,70	-217 331,90	-69 640,49	-258 547,19	-206 958,29
TOTAL net EUROSTTC	181 139,74	930 945,68	1 844 773,03	582 577,55	1 458 930,18	598 249,86	2 022 448,58	1 339 151,38

2 601 596,88	6 993,00	22 758,67	245 935,55	442 865,40	61 542,50	1 706,35	2 474,28	3 710 194,85	444 390,81	29 861,85	948 579,56	11 702,59	961 114,68	186 979,48	118 035,71	90 761,36	452 594,15	0,00	
10 340 087,67	Sous-total																		
60 542,76	108 637,75	352 256,77	-780 586,66	-1 122 722,29															
8 958 216,00	Total																		

C A VAL ET FORET	7 494 953,66
CAVAM	8 276 429,02
C C du Parisis	1 321 411,37
Autres communes	2 848 192,28
participations	19 940 986,33
Rappel BP 2008	22 373 327,00
résultat global 2008	2 432 340,67
rattachements	9 203,06
résultat global 2008	2 441 543,73